

Rapport

La Conférence ministérielle de la Francophonie s'est réunie pour sa 28^e session à Kinshasa le 11 octobre 2012, sous la présidence de M. Raymond Tshibanda, ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie de la République démocratique du Congo (RDC).

1. Ouverture des travaux

1.1. Allocution du Président de la Conférence ministérielle

Le Président introduit les travaux en exprimant son plaisir d'accueillir en RDC la 28^e session de la Conférence ministérielle de la Francophonie, dans un contexte marqué par la situation humanitaire et sécuritaire tragique qui prévaut dans l'Est du pays. Il souhaite à tous la bienvenue à Kinshasa et salue l'action remarquable du Secrétaire général de la Francophonie.

1.2. Constitution du bureau de la Conférence

Le Président annonce la constitution du bureau de la Conférence comme suit :

- présidence : RDC ;
- vice-présidence : Gabon, Canada, Guinée ;
- rapporteur général : Bénin.

1.2. Approbation des projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux

L'ordre du jour et l'ordonnancement des travaux sont approuvés.

1.3. Adoption du projet de rapport de la 27^e session de la Conférence ministérielle (Paris, 1^{er} et 2 décembre 2011)

Le rapport de la 27^e session de la Conférence ministérielle, tenue à Paris les 1^{er} et 2 décembre 2011, est adopté.

2. Rapport de la 86^e session du Conseil permanent de la Francophonie (CPF)

2.1. Rapport de la 86^e session du CPF par le Secrétaire général de la Francophonie

Rendant compte des travaux de la 86^e session du CPF, qui s'est tenue le 10 octobre 2012 à Kinshasa et s'est ouverte par une minute de silence à la mémoire du président de la République du Ghana, M. John Atta Mills, décédé le 24 juillet 2012, le Secrétaire général adresse, en premier lieu, au président de la Conférence ainsi qu'aux autorités et au peuple congolais, ses remerciements pour leur accueil chaleureux à l'occasion du XIV^e Sommet de la Francophonie, qui se tient pour la première fois en Afrique centrale. Il indique que depuis la 27^e session de la CMF, tenue à Paris les 1^{er} et 2 décembre 2011, marquée par la transmission des pouvoirs de la présidence de la Suisse à la RDC, le Conseil permanent a poursuivi la mise

en œuvre du suivi des dossiers politiques de l'Organisation, des engagements souscrits lors du Sommet de Montreux, de la programmation quadriennale et du plan stratégique de modernisation de la gestion de l'OIF et, enfin, de l'ensemble du dispositif préparatoire des instances de Kinshasa.

S'agissant des questions politiques et diplomatiques débattues au sein du Conseil permanent, qui s'est réuni en quatre sessions durant l'année 2012, dont une fois en session extraordinaire, il met l'accent sur quatre pays.

Tout d'abord, la situation de rupture de la démocratie a conduit le CPF à prononcer des mesures de suspension, outre Madagascar, à l'encontre de deux États membres : le Mali, suspendu lors de la 84^e session du 30 mars, puis la Guinée-Bissau, suspendue lors de la session extraordinaire du 18 avril. Le Conseil a exprimé à chacune de ses sessions sa vive inquiétude face à la situation qui prévaut dans ces pays, en exhortant les acteurs politiques à œuvrer résolument au règlement des crises qui les touchent. Préoccupé par la situation sécuritaire et humanitaire au Mali, il a maintes fois réaffirmé la nécessité urgente d'agir contre l'occupation du Nord-Mali par des groupes armés terroristes, extrémistes ou criminels, de garantir le caractère civil et laïc du pouvoir au Mali et de préserver l'unité et la souveraineté du pays, en apportant son soutien à une initiative cohérente et concertée de la communauté internationale. La situation de Madagascar, pays suspendu des instances de la Francophonie en mars 2009, est restée au centre des préoccupations du CPF, qui a constamment appuyé et encouragé l'OIF à y déployer son expertise ainsi que sa force de médiation. Le Conseil a ainsi pu constater les évolutions positives, notamment la décision concernant le calendrier électoral de l'année 2013, tout en regrettant les crispations et blocages qui demeurent dans le dialogue entre les deux principaux protagonistes de la crise et qui freinent l'aboutissement du processus de sortie de crise attendu de longue date par les populations, dont les conditions de vie sont fortement dégradées.

Le regain de violence constaté depuis plusieurs mois dans l'Est de la RDC, causant de nouvelles victimes et affectant profondément la vie des populations, préoccupe vivement le CPF, qui encourage les autorités congolaises et celles des pays voisins, d'une part, à renforcer leurs efforts pour lutter contre les groupes armés et, d'autre part, à créer un climat de confiance et de dialogue afin de trouver une solution durable de paix pour l'ensemble des pays de la région des Grands lacs. Dans la perspective du XIV^e Sommet, le CPF a en outre régulièrement appelé les autorités du pays à mettre en œuvre les réformes visant l'approfondissement de sa construction démocratique à travers des institutions crédibles au service du peuple congolais.

Le CPF a par ailleurs salué la poursuite des processus de démocratisation du « printemps arabe », avec le bon déroulement des élections en Tunisie puis en Égypte, ainsi que le caractère exemplaire de l'élection présidentielle au Sénégal.

Pour l'ensemble des pays sous tension, en crise ou en transition auxquels il porte une attention particulière, le Conseil permanent a réitéré sa volonté d'accompagnement en vue du retour à une vie politique apaisée et à un ordre constitutionnel durable. Il a réaffirmé son appui à l'ensemble des initiatives déployées par l'OIF au service de la paix, de la démocratie, des droits et des libertés, notamment ses actions de prévention des conflits et de médiation ainsi que les mesures d'accompagnement des processus électoraux, de transition démocratique ou de consolidation de la paix..

Le Secrétaire général souligne les deux événements majeurs inscrits à l'agenda 2012 : la tenue du premier Forum mondial de la langue française, qui fera l'objet d'un point lors de la CMF, et le XIV^e Sommet de la Francophonie à Kinshasa. Il relève, au titre de l'action en faveur de la visibilité et de la promotion de la langue française, le travail réalisé par le Grand témoin aux Jeux olympiques de Londres, M^{me} Michaëlle Jean. Il signale par ailleurs la bonne mise en

œuvre des trois pactes linguistiques signés avec le Liban, Sainte-Lucie et les Seychelles ainsi que la signature d'un pacte avec l'Arménie à l'occasion du Sommet de Kinshasa.

Abordant la préparation de ce sommet consacré au thème « Francophonie, enjeux environnementaux et économiques face à la gouvernance mondiale », il informe la Conférence que le Conseil a approuvé et transmet à la CMF l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qui s'articule autour de quatre thématiques (enjeux environnementaux et économiques ; gouvernance démocratique et droits de l'Homme ; langue française, diversité culturelle et éducation ; l'Afrique dans la Francophonie et dans la gouvernance mondiale) ainsi que quatre avant-projets de résolution :

- sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- sur la situation au Mali ;
- sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière ;
- pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée.

Le Conseil a par ailleurs examiné l'avant-projet de résolution sur la situation en République démocratique du Congo dont il transmet à la Conférence le texte amendé.

S'agissant des demandes d'adhésion ou de modification de statut au Sommet de Kinshasa, le Conseil transmet à la Conférence son *Avis*, exprimant :

- un consensus favorable à la demande de l'Arménie d'accéder au statut de membre de plein droit ;
- un consensus en faveur de l'octroi du statut d'observateur au Qatar ;
- un consensus favorable à la demande d'adhésion de l'Uruguay en tant qu'observateur.

Le Secrétaire général évoque enfin, au titre de l'agenda 2012, la Conférence de Rio+20, qui a été l'occasion pour la Francophonie de mettre en lumière son action de concertation et de plaider et de faire valoir sa réflexion autour des enjeux du développement durable et des emplois verts. Il mentionne le colloque « Jeunesse et emplois verts » à Niamey ainsi que le Forum de Lyon, qui ont précédé la concertation francophone organisée, sous présidence suisse, en marge de la Conférence de Rio.

Il indique que le CPF s'est aussi penché sur les questions de coopération et les questions administratives et financières, et a entériné les recommandations concernant la gestion administrative de même que le budget de l'OIF et l'exécution de la programmation quadriennale, que la Conférence ministérielle est appelée à approuver. Il appelle en particulier l'attention sur les documents dont l'adoption relève formellement de la compétence de la CMF, notamment le budget rectificatif de l'OIF au titre de l'année 2013 et le projet de résolution portant ouverture de crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2010-2013 de l'OIF au titre de l'année 2013. Il fait part de la forte préoccupation exprimée par le CPF face à l'érosion des contributions volontaires et à la persistance d'arriérés de contributions statutaires élevés. Dans ce contexte difficile pour nombre de pays, le Conseil a salué l'annonce faite par la Grèce de verser un million d'euros au titre de sa contribution statutaire pour 2011 ainsi que celle faite par l'administrateur de l'OIF concernant l'obtention pour les années 2013-2014 de financements extérieurs à hauteur de vingt millions d'euros, notamment auprès de l'Union européenne dans le cadre des fonds ACP.

S'agissant de la coopération, le CPF présente à la Conférence ministérielle l'avant-projet d'une politique intégrée de promotion de la langue française et l'avant-projet d'une stratégie numérique de la Francophonie, élaborés dans le cadre du suivi du Sommet de Montreux, qui visent à doter l'Organisation de cadres de référence et d'action ambitieux et réalistes. À ces documents s'ajoutent les Éléments pour une démarche francophone de développement de la

coopération tripartite ; l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa fait référence à ces trois documents. Le CPF transmet également à la Conférence ministérielle le relevé des recommandations du Conseil d'orientation du Comité international des Jeux de la Francophonie qui préconise, notamment, que la CMF, qui ne se réunira qu'après la tenue de la VII^e édition des Jeux de la Francophonie en septembre 2013 à Nice, donne mandat au CPF pour désigner, au cours de sa prochaine session de mars, le pays hôte des VIII^{es} Jeux en 2017.

Le CPF a en outre été régulièrement informé du bilan de la mise en œuvre des engagements de Montreux dressé par la présidence suisse. Le Secrétaire général indique qu'au titre de ce même suivi, le groupe de travail *ad hoc* sur les règles d'appartenance à la Francophonie qu'il a mis en place sous la présidence du Canada-Québec au lendemain du Sommet de Montreux lui a remis ses conclusions, sous la forme de dix mesures incitatives visant à renforcer l'identité commune, regroupées sous forme d'engagements nationaux, internationaux et vis-à-vis de l'OIF, de l'APF et des opérateurs : elles seront diffusées auprès des directions et services nationaux en charge de la Francophonie. Il en appelle à la responsabilité politique des membres de la Conférence ministérielle pour mettre effectivement en œuvre ces règles et mesures. Enfin, il évoque les actions déployées par l'Organisation dans le domaine de la coopération économique, notamment l'action commune de plaidoyer avec le Commonwealth en faveur des pays les plus démunis. Il conclut en rendant hommage aux membres des commissions, comités et groupes *ad hoc* pour leurs contributions.

2.2. Débat

La Conférence ministérielle approuve les avant-projets d'ordre du jour et d'ordonnancement des travaux du Sommet en vue de les transmettre aux chefs d'État et de gouvernement.

Le Président ouvre les débats sur les cinq projets de résolution destinés au Sommet transmis par le CPF, respectivement :

- sur les situations de crise, de sortie de crise et de consolidation de la paix dans l'espace francophone ;
- sur la situation au Mali ;
- sur la situation en République démocratique du Congo ;
- sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière ;
- pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti indique qu'il a déposé un projet de résolution relatif à la reconstruction d'Haïti qui vise à renforcer celle adoptée lors du XIII^e Sommet tenu à Montreux : faisant suite aux événements de 2012, ce projet met entre autres l'accent sur les six priorités du gouvernement haïtien en matière de coopération multilatérale et avec la Francophonie. Il ajoute que dans la perspective de la présidence haïtienne de la Caricom, le président Michel Martelly est décidé à imposer le français comme langue de travail de la Communauté caribéenne. Il remercie les délégations pour leur soutien.

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec suggère, en lieu et place d'une résolution, d'intégrer les éléments proposés par Haïti dans la Déclaration de Kinshasa en tenant compte des six priorités mentionnées afin de relayer ces préoccupations légitimes.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles fait part du soutien de son pays aux pays affectés par la piraterie dans le golfe de Guinée et propose de renforcer la coordination en faisant référence à la résolution du Sommet de Montreux sur la piraterie, soulignant la menace qui affecte l'océan Indien. En remerciant le Togo et le Bénin d'avoir proposé ce texte, il remarque que la Francophonie offre un forum de partage d'expériences sur cette

question. Il indique à cet égard que les Seychelles ont établi une cellule de coordination de la Commission de l'océan Indien pour mieux préparer les capacités des États insulaires à faire face à la piraterie et mettent en place un centre régional d'intelligence pour mieux préparer les procès. Le partage de compétences et de responsabilités lui semble essentiel dans la lutte contre ce fléau. En relevant que l'un des plus grands défis reste l'incarcération des pirates, il explique que des accords de transfert ont été signés avec le gouvernement de la Somalie. Il souligne le rôle de coordonnateur que pourrait jouer la Francophonie.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc propose d'amender l'avant-projet de résolution sur la situation au Mali afin de renforcer la disposition saluant la solidarité des pays qui accueillent des dizaines de milliers de réfugiés maliens et appelant au soutien de la communauté internationale.

Le ministre des Relations extérieures du Cameroun rappelle le versement d'un montant de 150 000 euros par son pays au Fonds d'urgence francophone pour les pays victimes de catastrophes naturelles, notamment à destination d'Haïti, et appelle les autres États membres à y apporter leur contribution.

La cheffe de délégation du Niger soutient la proposition marocaine concernant l'appui conséquent à apporter aux pays frontaliers du Mali. Elle précise que son pays accueille plus de 200 000 réfugiés maliens malgré les inondations, les menaces d'insécurité ou encore la crise alimentaire auxquels il est lui-même confronté.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda rappelle que l'avant-projet de résolution sur la situation en RDC fait toujours l'objet de discussions, sa délégation ayant émis des réserves sur le fond et la forme. Elle sollicite donc le report de son approbation.

À la suite de l'intervention du ministre des Seychelles, **le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du Bénin** suggère que le Togo, le Bénin et les Seychelles revoient ensemble la formulation de l'avant-projet de résolution pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée.

Le Président remercie les ministres pour les amendements proposés. Il retient qu'Haïti a rejoint la proposition du Canada-Québec de retirer son projet de résolution et que le projet de déclaration sera amendé en conséquence. S'agissant de la situation au Mali, il note la nécessité d'une aide internationale aux pays accueillant des réfugiés sur leur territoire.

Il ouvre le débat sur les points encore pendents de l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qui a fait l'objet d'un examen approfondi au sein du comité *ad hoc* de rédaction, puis du CPF afin d'élaborer un texte engagé permettant d'avoir un écho auprès des opinions publiques et des médias.

Pour le chef du département fédéral des Affaires étrangères de la Suisse, la Déclaration de Kinshasa doit être consensuelle, rappeler les valeurs de la Francophonie et décliner les intentions sur le terrain. Il considère que l'avant-projet va dans le bon sens mais pourrait être amélioré afin de mettre l'accent sur une Afrique forte pour la Francophonie et réciproquement. Il note que le texte rappelle la responsabilité collective face aux grands défis globaux, comme le changement climatique, l'insécurité alimentaire, la pénurie d'eau ou les pandémies, et qu'il se positionne clairement en faveur d'un engagement concret pour le développement durable. Selon lui, la Déclaration pourrait marquer plus concrètement le soutien de la Francophonie à la lutte contre le réchauffement climatique, notamment en soulignant la candidature de Genève, qui offrirait les conditions idéales au bon fonctionnement du Fonds vert pour le climat. Il regrette que le texte sous examen ne rappelle pas plus fermement, en matière de droits de l'Homme, la valeur absolue du droit à la liberté d'expression, de même

qu'il n'appelle pas expressément à un moratoire et à l'abolition de la peine de mort dans le monde. Mettant l'accent sur la gouvernance mondiale et la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, dans la perspective d'une transparence et d'une visibilité accrues, et se réjouissant de la volonté de la Francophonie de lutter efficacement contre l'impunité face aux grandes violations du droit international, il plaide pour que le Conseil de sécurité défère les crimes commis en Syrie devant la Cour pénale internationale. Il conclut en notant que l'adoption de la Déclaration de Kinshasa suscite un grand espoir, tout en relevant que le monde académique francophone se doit d'être présent dans la révolution numérique. Il cite notamment l'initiative de cours massifs en ligne libres en Afrique et dans les futurs pays émergents permettant aux jeunes de suivre des formations à distance. Il mentionne à cet égard le projet lancé avec l'École polytechnique fédérale de Lausanne en lien avec le réseau Rescif, initié à l'occasion du Sommet de Montreux.

Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération internationale du Burundi signale l'organisation à Bujumbura, en amont du Forum mondial de la langue française et du Sommet de Kinshasa, de deux événements majeurs : une table ronde sur la didactique du français à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 2012, et un colloque international sur le thème « la langue française : une ouverture et une intégration », qui a eu des retombées positives quant à la promotion de la langue française comme langue de travail au sein de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) en inscrivant dans ses conclusions la nécessité de faire respecter le multilinguisme au sein des organisations internationales et régionales. Il remercie le Secrétaire général pour son soutien par l'envoi d'une lettre à son homologue de la CAE l'invitant à faire adopter le français comme langue de travail au sein de cette organisation sous-régionale à majorité anglophone. Il signale par ailleurs la mise sur pied d'une commission interministérielle appelée à réfléchir sur le statut des langues dans le système éducatif burundais en vue d'une réforme constitutionnelle. Abordant le thème du Sommet, il souligne qu'en Afrique, la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté restent des défis majeurs. Il relève qu'au Burundi, pays en post-conflit, le soutien des partenaires et en particulier de l'OIF a permis de grandes avancées dans les domaines des droits de l'Homme et de la lutte contre la corruption ainsi que dans certains secteurs économiques et sociaux, malgré une situation générale d'extrême pauvreté. Pour mettre en œuvre sa « Vision 2025 » autour des trois objectifs de bonne gouvernance, de développement d'une économie forte et compétitive, et de l'amélioration de la qualité de la vie, le gouvernement a élaboré un nouveau cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté et tiendra à Genève, fin octobre, une conférence des partenaires du développement du Burundi où il espère que la Francophonie servira de levier pour mobiliser des financements. Saluant le soutien de l'OIF aux pays en situation de crise, de sortie de crise ou de consolidation de la paix, il rappelle la participation du Burundi aux OMP, à travers l'Union africaine ou les Nations unies, en Somalie, en Côte d'Ivoire, au Darfour et en Haïti. Il déplore la destruction des biens culturels maliens classés au Patrimoine mondial de l'Unesco et partage les préoccupations exprimées quant à la situation qui prévaut dans le Nord du Mali, encourageant la poursuite des efforts déployés par le Secrétaire général pour aider à trouver une solution durable. Fortement préoccupé par la situation qui prévaut dans l'Est de la RDC, il rappelle la participation du Burundi aux efforts déployés par la Conférence internationale sur la région des Grands lacs et soutient une médiation de l'OIF par le biais d'un envoyé spécial. Il espère également une solution rapide et durable concernant Madagascar et la Guinée-Bissau, et leur réintégration dans la famille francophone. Sur le plan national, il se félicite de la présence réelle et active de la Francophonie sur le terrain, avec des projets tels que l'initiative de formation des maîtres à distance (Ifadem), les Clac et Élan-Afrique. Il salue la création par l'AUF de réseaux d'excellence et d'innovation, dont le Réseau interuniversitaire des Grands lacs piloté par l'Université du Burundi, ainsi que le travail réalisé par l'AIMF avec les villes de Bujumbura et de Ngozi, qu'il espère voir s'étendre. Il confirme l'accélération de la procédure en vue de la signature d'un pacte linguistique. Enfin, il remercie le Cercle des anciens et des amis de l'OIF pour son soutien à la mise en place d'un centre communautaire multimédia par un groupe de femmes burundaises.

Le chef de délégation de la Fédération Wallonie-Bruxelles indique d'abord que l'avant-projet de déclaration rencontre les préoccupations de son gouvernement par son évocation de la diversité, valeur de base de la Francophonie, essentielle dans la prévention des conflits. Il se félicite de l'importance donnée à l'éducation de qualité pour tous et des premières réalisations du projet Ifadem au Bénin, au Burundi, en Haïti et en RDC. Il note également les réalisations dans le chantier de la Francophonie numérique, puis rappelle la candidature de la ville de Liège à l'Exposition internationale de 2017. Convaincu que l'innovation est un facteur de progrès à partager par toute la Francophonie, il salue la référence au Réseau francophone des acteurs de l'innovation dans l'avant-projet de déclaration et annonce qu'il tient à disposition un document faisant le point sur la mise en œuvre de ce réseau. Enfin, évoquant la pérennisation du Forum mondial de la langue française, il appelle l'attention sur le fait qu'un consensus devra être trouvé sur le lieu de la prochaine édition de cet événement majeur.

Le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur du Québec salue tout d'abord le thème central du Sommet de Kinshasa, qui associe étroitement environnement et gouvernance, en soulignant l'enjeu mondial que constitue le changement climatique et en plaidant pour une Francophonie économique, soucieuse d'équité, d'égalité et respectueuse de la dignité des personnes, en particulier des femmes. Il souligne le poids des échanges commerciaux au sein de l'espace francophone, qui équivaut annuellement à près de sept cent milliards de dollars américains, en relevant qu'une stratégie économique cohérente, attentive au développement à long terme, élaborée avec les acteurs économiques pourrait conduire à une meilleure qualité de vie et conférer à la Francophonie une influence politique additionnelle. Selon lui, l'observatoire démographique et statistique de l'espace francophone de l'Université Laval pourrait, en collaboration avec l'observatoire de l'OIF, documenter les atouts économiques de la Francophonie en dressant un inventaire statistique fiable. Il estime que l'espace économique en construction doit contribuer à la sauvegarde et à l'expansion du français. Il prend pour exemple du recul constaté la ville de Montréal, centre économique et culturel de la Francophonie des Amériques, où le français est en perte de vitesse. Il relève avec satisfaction que la politique de promotion du français qui sera adoptée lors du Sommet, intègre cette ambition économique. Par ailleurs, il se félicite de la volonté que la question des droits de la personne figure clairement dans la Déclaration de Kinshasa, se référant à la Déclaration de Bamako ainsi qu'à l'indignation face aux violations répétées dans les zones de conflits et à l'urgence de les faire cesser. Il pointe ainsi, depuis le Sommet de Montreux, l'aggravation de la situation humanitaire dans l'Est de la RDC et le déplacement de populations dont la sécurité est gravement compromise. Le Canada-Québec condamne avec la plus grande fermeté les exactions perpétrées contre les populations du Kivu, qui vivent dans un climat de guerre depuis 1998, et invite la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour mettre fin à ces actes inacceptables. Il salue et appuie la dénonciation par la Francophonie des atteintes aux droits de l'Homme perpétrées dans l'espace francophone : exécutions sommaires, chasse aux journalistes, esclavage et enrôlement des enfants dans des combats meurtriers, et appelle à la poursuite du combat en faveur de ces droits fondamentaux.

Le chef de délégation de la Roumanie salue l'organisation du Sommet de la Francophonie sur le continent africain. Il souligne la capacité de la Francophonie à trouver des solutions pertinentes aux défis mondiaux et soutient les démarches stratégiques destinées à renforcer le partenariat avec les Nations unies et les autres institutions internationales et régionales. Mettant l'accent sur l'évolution dynamique de l'OIF, il note que celle-ci a acquis la maturité nécessaire pour devenir un acteur important dans la gouvernance mondiale politique et économique. Il soutient pleinement l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qui exprime de manière équilibrée les thématiques d'intérêt particulier pour les pays membres. Face au défi majeur que constitue la persistance de situations de crise et de conflit, il appelle à poursuivre l'action francophone dans le domaine de la prévention et de l'alerte précoce ainsi qu'en matière de médiation, d'assistance aux élections et d'accompagnement des processus de sortie de crise, de transition et de consolidation de la paix. Ayant souligné que la Roumanie est favorable à une implication accrue de la Francophonie dans les efforts internationaux de

maintien de la paix, il signale la contribution de son pays aux missions onusiennes et européennes de maintien de la paix, y compris en Haïti et en RDC, et évoque l'activité de l'École d'application des officiers « Mahai Viteazul » de la gendarmerie roumaine, qui dispense une formation au maintien de la paix en langue française dans le cadre du projet de l'OIF consacré à l'appui au maintien et à la consolidation de la paix. Il encourage les pays francophones en situations de conflit, comme le Mali, la Guinée-Bissau et Madagascar, à prendre les mesures nécessaires pour le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le respect des droits de l'Homme. En matière de développement durable, il appelle à une meilleure mobilisation francophone pour la mise en œuvre des décisions de Rio+20 ainsi que pour l'adoption d'un accord global relatif aux changements climatiques soumis aux règles du droit international. Par ailleurs, dans la poursuite des objectifs de promotion de la langue française et de renforcement du multilinguisme et de la diversité culturelle, la Roumanie réitère son engagement à poursuivre le programme de bourses doctorales et de recherche Eugen Ionesco, initié lors du Sommet de Bucarest en 2006, afin de soutenir l'éducation au service du développement durable dans l'espace francophone. Le chef de délégation relève la popularité du programme portant sur le français dans la vie diplomatique et dans la fonction publique en Roumanie, qui envisage sa reconduction jusqu'en 2016, en partenariat avec l'OIF, la France, le Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il remercie. Optimiste quant au rôle de l'Afrique au sein de la Francophonie et de la gouvernance mondiale, il rappelle l'implication de la Roumanie dans l'appui à la formation de spécialistes africains dans des domaines stratégiques de l'économie, de la santé et de l'éducation, et se félicite de compter de nombreux boursiers bénéficiaires du programme de bourses doctorales Eugen Ionesco en provenance de pays africains. S'agissant de la dimension régionale de la Francophonie, il insiste sur la nécessité de faciliter l'accès des pays observateurs aux activités francophones. Il conclut en exprimant l'appui de son pays aux candidatures de l'Arménie, du Qatar et de l'Uruguay, respectivement au statut de membre de plein droit, de celui de membre associé, et de celui d'observateur.

Le chef de délégation du Vietnam se réjouit des propositions de la commission économique du CPF pour le développement de la coopération tripartite au sein de la Francophonie et souhaite qu'elles se traduisent de manière opérationnelle dans la programmation. Il salue la qualité du projet de déclaration qui sera proposé aux chefs d'État et de gouvernement, en soulignant l'importance accordée aux pays membres africains et à la solidarité francophone. Il relève également l'ambition de la Francophonie dans la recherche de réponses aux enjeux planétaires politiques, économiques et environnementaux. Dans un contexte de mondialisation accélérée, il salue les actions de terrain menées par l'Organisation, qui améliorent sa visibilité et concrétisent les partenariats Nord-Sud et Sud-Sud. Pour finir, il évoque la candidature du Vietnam pour accueillir le XV^e Sommet de la Francophonie en 2014, arguant que le choix de son pays apporterait un nouveau souffle à l'apprentissage de la langue française et une meilleure visibilité de la Francophonie en Asie.

Après avoir excusé l'absence du ministre, tout en confirmant l'intérêt qu'il porte aux processus en Afrique, **la déléguée de la Bulgarie** rappelle l'organisation, à son initiative, des trois éditions de la Plateforme de Sofia, dont l'objectif était de permettre aux démocraties émergentes de profiter de l'expertise des pays d'Europe centrale et orientale en matière de transition démocratique. Se félicitant de l'importance de ce premier Sommet de la Francophonie en Afrique centrale, elle indique que son pays adhère au projet de la Déclaration de Kinshasa et appuie les messages de renforcement démocratique, de solidarité et de retour aux régimes constitutionnels ainsi que la détermination de l'OIF à condamner tout acte de terrorisme. Elle conclut en mentionnant les mérites de M^{me} Irina Bokova en tant que directrice générale de l'Unesco et plaide pour l'appui à sa candidature pour un deuxième mandat à ce poste.

Le ministre des Affaires étrangères de Maurice recommande l'approbation de l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa. Il note que de nombreux pays n'ont pu honorer leurs engagements statutaires en raison de la crise. Il appuie l'instauration d'un impôt ou d'une

taxe légère sur les transactions financières pour répondre aux objectifs du Millénaire pour le développement. Par ailleurs, il soutient la souscription francophone à des accords en matière de droits de propriété intellectuelle pour faciliter les transferts de technologie afin de lutter contre le VIH/Sida, en relevant que la fabrication des médicaments peut se faire à coût abordable dans les pays où le besoin se fait sentir.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Maroc fait part d'amendements qu'il souhaite voir intégrés dans le projet de déclaration. Au titre de la paix et de la sécurité, il propose de réaffirmer le soutien de la Francophonie au rétablissement de l'unité et de l'intégrité territoriale des États subissant des menaces, à l'instar du Mali, dans la légalité internationale. Il appelle les pays développés à aider ceux du Sud à acquérir savoirs et technologies au moyen, notamment, de bourses étudiantes et d'aides aux universités. Il estime, enfin, que la Francophonie doit jouer son rôle en tant qu'espace de tolérance et de compréhension mutuelle en dénonçant la xénophobie et l'extrémisme et en appelant au respect des différentes cultures.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Togo salue le choix du thème du Sommet de Kinshasa. Il met l'accent sur les défis environnementaux et l'ampleur des changements climatiques qui, selon lui, doivent amener la communauté internationale et la Francophonie à prendre des mesures urgentes pour ralentir, voire arrêter la croissance mondiale des émissions de gaz à effet de serre et préserver la nature pour les générations futures. Il mentionne l'appauvrissement de la biodiversité et les graves déséquilibres socio-économiques qu'illustrent les catastrophes récemment enregistrées, notamment, en Chine, en Haïti ou en Afrique de l'Ouest. Il appelle l'OIF à s'impliquer dans les négociations multilatérales pour la pleine application de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques et la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et du Plan de Bali, et à militer pour un accord international sur le régime applicable en matière de lutte contre les changements climatiques. Il recommande également l'instauration, au sein de l'espace francophone, d'une coopération susceptible d'aider les pays à s'adapter aux changements climatiques, par le renforcement des capacités, l'expertise des pays francophones et leur assistance en cas de catastrophe. Il se réfère aux engagements pris lors de la Conférence de Copenhague de 2009, qui incluaient la mise en place rapide d'un fonds de dix milliards de dollars pour aider les pays pauvres à s'adapter pendant que les négociations en vue d'un accord acceptable se poursuivent. S'agissant du Togo, il souligne l'engagement d'une nouvelle dynamique pour mieux répondre aux aspirations de la population. Il évoque la mise en œuvre de réformes politiques, institutionnelles et constitutionnelles, conformément à l'Accord politique global signé en août 2006 à Lomé, en vue de la création d'un climat socio-politique apaisé, de l'approfondissement des libertés individuelles et collectives ainsi que de l'enracinement des valeurs démocratiques. Il ajoute que le gouvernement a initié un nouveau dialogue avec les partis politiques et les organisations de la société civile afin que les réformes institutionnelles et constitutionnelles puissent être engagées avec l'ensemble des Togolais, dans l'objectif d'aboutir à des élections apaisées, libres, démocratiques et transparentes, dans le cadre d'un dialogue inclusif. Il affirme la volonté du gouvernement togolais de mener à terme les réformes engagées et réitère sa gratitude pour l'appui apporté par l'OIF et l'Union européenne au Togo.

La ministre déléguée chargée de la Francophonie de la France salue l'ambition reflétée dans le projet de déclaration, axé sur les enjeux essentiels de l'environnement et de l'économie. Elle annonce qu'un plan d'action pour la Francophonie sera exposé au Conseil des ministres français le 17 octobre, dont les axes d'intervention porteront notamment sur la politique de diffusion de la langue française sur la Toile et le soutien aux productions francophones. En premier lieu, elle annonce l'organisation d'un Forum mondial des femmes francophones, vectrices de communication et actrices du changement, qui pourrait être l'occasion de réfléchir à l'actualisation de la Déclaration de Luxembourg, adoptée lors de la première Conférence des femmes de la Francophonie en février 2000. Sur le terrain de la Francophonie économique, elle approuve le mandat proposé pour l'élaboration d'une stratégie et insiste sur la nécessité de prendre en compte les attentes de la jeunesse. Elle appelle à la solidarité et soutient le

principe du partenariat public-privé. Enfin, elle se prononce en faveur de l'appui aux médias francophones d'information, tant écrite que numérique, et souligne l'importance de la formation des journalistes et de la mise en réseau des organes de presse pour montrer la force d'action de la Francophonie. Elle souhaite que cette dimension prenne toute sa place dans le prochain cadre stratégique.

La représentante de Monaco, après avoir souligné la période de crise que traversent de nombreux pays, affirme que la Principauté s'inscrit dans une perspective de durabilité, défendant un développement durable afin que les générations à venir puissent envisager un horizon de vie sécurisé. Elle salue la pertinence du thème général du Sommet, qui se concentre sur les enjeux environnementaux et économiques. Elle indique que l'action de Monaco concerne plus particulièrement le pilier environnemental, notamment la préservation des écosystèmes et la gestion responsable des ressources naturelles, terrestres et maritimes. Dans cette perspective, un groupe d'experts monégasques a plaidé, dans le cadre de la préparation de la Conférence de Rio+20, pour la protection des océans, sources de vie, d'emplois et de développement. La Principauté, dont l'action s'étend aux domaines économique et social du développement durable afin de préparer les nouvelles générations à s'approprier la planète de façon équitable et pérenne, appuie également les initiatives de la Francophonie destinées à renforcer l'éducation et la formation. À ce titre, la représentante rappelle l'engagement de Monaco en faveur des Centres de lecture et d'animation culturelle et du Volontariat francophone. De même, son pays soutient et encourage l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres et le projet École et langue nationale en Afrique.

Le ministre de l'Éducation nationale du Sénégal salue la réactivité de l'Organisation face à la situation préoccupante de plusieurs États membres. En soulignant les évolutions positives constatées en Afrique, il félicite le Secrétaire général pour les efforts déployés au Mali afin de trouver une solution à la situation de crise. Il salue les initiatives de la Cédéao en Guinée-Bissau pour parvenir à un accord de sortie de crise. Il estime que l'OIF, dans sa mission d'accompagnement, pourrait réunir une table ronde des bailleurs de fonds. Il se félicite du vaste chantier lancé par l'Organisation autour de son plan de gestion stratégique, qui lui a permis de recentrer son approche et d'améliorer sa programmation. Il estime essentiel que la Francophonie œuvre au renforcement de sa politique de coopération et souhaite qu'elle donne un nouveau souffle à la coopération triangulaire et à la coopération Sud-Sud. Le Sénégal demeure convaincu de la nécessité d'adopter des positions communes en faveur de l'émergence d'un nouvel ordre juste et égalitaire. Le ministre exprime un avis positif quant à l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, tout en souhaitant que le texte accorde plus de place à l'éducation, vecteur de la langue française, et une plus grande importance à l'Afrique. Il se prononce en faveur des demandes respectives de changement de statut ou d'adhésion de l'Arménie, du Qatar et de l'Uruguay. Il conclut en informant la CMF de la candidature du Sénégal pour accueillir le XV^e Sommet de la Francophonie en 2014, espérant qu'elle recevra un soutien massif de la part des États et gouvernements membres.

Le ministre des Affaires étrangères de l'Andorre se dit préoccupé par la situation qui prévaut au Mali et en RDC, et met l'accent sur la nécessité d'encourager le dialogue. Dans la perspective de la consolidation de la paix, il est favorable au renforcement des mécanismes d'alerte précoce et de sortie de crise. Il indique que, soucieuse de soutenir les personnes vulnérables, l'Andorre apporte une contribution volontaire aux victimes, notamment en RDC, en Ouganda et en Centrafrique, et envisage d'apporter une contribution volontaire d'urgence aux Nations unies pour le Mali. Il salue l'accord conclu avec la Cour pénale internationale et se félicite du succès du Forum mondial de la langue française. Il exprime l'attachement particulier de l'Andorre au programme du français dans la diplomatie et la fonction publique, en notant qu'à ce jour, il a profité à plus de 140 diplomates andorrans. En mentionnant le rapport sur le français, langue d'aujourd'hui et de demain, il relève l'importance de renforcer la langue française sur la scène internationale. Il appuie les demandes d'adhésion ou de modification de statut de l'Arménie, du Qatar et de l'Uruguay, et souligne la nécessité

d'appliquer les règles définies par le groupe de travail sur les règles d'appartenance à la Francophonie. Il conclut en félicitant l'Administrateur pour la mise en œuvre du plan de gestion stratégique et la modernisation de l'OIF, et approuve le budget rectificatif proposé au titre de l'année 2013.

Le ministre des Relations extérieures du Cameroun marque son adhésion à l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qui recoupe les préoccupations du gouvernement camerounais. En ce qui concerne les enjeux environnementaux et économiques, il indique que le président Paul Biya a appelé, à Rio, au soutien des efforts déployés par les pays membres de la Communauté des pays du bassin du lac Tchad pour enrayer la lente disparition de ce lac et prôné la mise en place d'une organisation internationale autonome chargée des questions environnementales. En ce qui concerne la gouvernance démocratique et les droits de l'Homme, il met en avant les progrès réalisés ces dernières années par son pays, avec l'appui de l'OIF. Il cite, notamment, la refonte des listes électorales avec l'introduction de la biométrie, en vue des élections législatives et municipales en 2013. Il fait part de la liberté totale de la presse au Cameroun, avec 17 chaînes de télévision et 70 radios dont une seule télévision et une seule radio à capitaux publics, en plus d'une centaine de journaux à capitaux privés. Il relève par ailleurs que, dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Cameroun mène une lutte acharnée contre l'insécurité et la piraterie maritime dans le golfe de Guinée et apporte un soutien total aux efforts en cours pour la restauration de l'intégrité territoriale et de la souveraineté du Mali. S'agissant de la langue française, de la diversité culturelle et de l'éducation, le Cameroun se félicite de la coopération fructueuse et diversifiée avec l'OIF et l'AUF. Enfin, abordant la place de l'Afrique dans la Francophonie et la gouvernance mondiale, il rappelle le souci constant du président Biya de voir siéger un pays africain au Conseil de sécurité des Nations unies comme membre permanent avec un droit de veto.

La cheffe de délégation du Niger se félicite du choix du thème de la Déclaration, qui confirme l'attention portée par la Francophonie aux questions économiques mais aussi aux sujets environnementaux et humains. Elle fait part de son adhésion au projet de texte, tout en proposant un amendement au dernier paragraphe, portant sur la sécheresse et la désertification, où elle souhaite voir figurer une référence aux conclusions du 14^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Commission du bassin du lac Tchad.

Le chef de délégation de la Belgique juge l'avant-projet de déclaration, que son pays entérine, excellent. Il se réjouit de la tenue du Sommet de la Francophonie à Kinshasa, qui marque la véritable reconnaissance de l'importance de la RDC dans l'espace francophone, tout en soulignant que l'Afrique doit travailler à la résolution de ses crises internes. Convaincu que la coopération et l'intégration régionales sont essentielles, il rappelle que l'Afrique s'est dotée d'un réseau d'organisations régionales qui peuvent jouer un rôle important dans la gestion du continent. Il est d'avis que l'accent doit être mis sur la justice pénale internationale et les enjeux environnementaux auxquels les États et gouvernements doivent faire face. À ce sujet, il se félicite notamment de l'introduction d'un projet de résolution sur la bonne gouvernance dans les industries extractive et forestière. Enfin, il signale que plusieurs thèmes de la Déclaration de Kinshasa seront à l'honneur à l'Exposition universelle que la Belgique souhaiterait accueillir à Liège.

Le ministre d'État chargé de la Francophonie du Canada se félicite et approuve le texte du projet de Déclaration de Kinshasa. S'agissant des quelques questions encore suspens, notamment la réserve concernant l'article 24 relatif au Moyen-Orient, il suggère, dans un souci de consistance, de numéroter individuellement les trois sections de cette disposition. En outre, il considère que la troisième section, qui traite d'une question de portée universelle – les droits de l'Homme –, devrait figurer dans la section suivante. Il salue, par ailleurs, la tenue du Forum mondial de la langue française et l'élaboration d'une politique intégrée de promotion de la langue française.

Le ministre chargé de la Francophonie du Laos se félicite que l'Organisation soit devenue une enceinte reconnue ayant une dimension politique, économique et culturelle, et poursuivant une politique de consolidation des relations avec les organisations internationales et régionales. Il se réjouit que les conclusions du Forum mondial de la langue française qui s'est tenu à Québec soient portées à l'attention des chefs d'État et de gouvernement au Sommet de Kinshasa. Sa délégation salue les progrès faits par les pays membres de la Francophonie et formule le vœu que ces réalisations répondent aux aspirations de la famille francophone. Dans cet esprit, il souhaite voir se conjuguer les efforts de la communauté internationale pour la construction d'un ordre nouveau, fondé sur le droit et sauvegardant la paix et la sécurité collective. Il s'exprime ensuite en faveur de la tenue du XV^e Sommet de la Francophonie sur un continent autre que l'Afrique, tel que l'Asie, et soutient la candidature du Vietnam.

La ministre de la Coopération internationale, de l'Intégration régionale et de la Francophonie de la Centrafrique se réjouit des avancées significatives de la Francophonie constatées et note que l'OIF a atteint sa vitesse de croisière, ce qui lui permet, face aux défis mondiaux, de s'atteler à des réflexions vitales. Elle soutient l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qui répond aux préoccupations du continent africain. Elle note avec intérêt la proposition française d'organiser un forum des femmes francophones et rappelle l'implication de son pays dans l'organisation de la Conférence des femmes de la Francophonie « Femmes, pouvoir et développement ».

Le ministre de la Francophonie et de la Coopération culturelle de Côte d'Ivoire soutient l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, qu'il considère équilibré et prenant en compte les préoccupations de l'Organisation. Pour lui, ce texte renforce les engagements des États et gouvernements sur les enjeux actuels, tant environnementaux, économiques et de bonne gouvernance qu'en matière de droits de l'Homme, de promotion de la langue française, d'éducation et de diversité culturelle. Il regrette toutefois qu'il ne mette pas un accent sur le genre dans la gouvernance, en notant que la Côte d'Ivoire, pays en sortie de crise, a pu voir et apprécier l'action des femmes cadres, intellectuelles, analphabètes ou paysannes dans la lutte pour la démocratie, les élections transparentes et la paix. Il indique que le président Alassane Ouattara tient à promouvoir l'égalité entre hommes et femmes en soutenant la nomination d'au moins 30% de femmes aux plus hautes fonctions dans l'administration et dans les institutions de la République. En notant que cet engagement est partagé par l'ensemble des pays membres de la Francophonie et en citant l'exemple de la France, qui a formé un gouvernement avec une parfaite parité, il défend l'introduction dans le projet de déclaration d'un paragraphe sur « la Francophonie et la femme dans la gouvernance ». Par ailleurs, s'agissant du projet de résolution sur la situation au Mali, il suggère l'insertion d'une phrase pour saluer les efforts fournis par les acteurs régionaux, notamment la Cédéao, et les actions menées conjointement par le président Ouattara et par le président Blaise Compaoré, médiateur dans la crise malienne. Il termine en demandant l'appui de l'ensemble des États et gouvernements à la candidature de la Côte d'Ivoire pour accueillir les VII^{es} Jeux de la Francophonie en 2017 et la prochaine session de la CMF en 2013.

Le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti souligne l'intérêt du thème choisi pour le Sommet que justifie le déficit de légalité institutionnelle au niveau mondial. Estimant que la gouvernance mondiale doit se fonder sur les valeurs d'humanisme, il soutient l'engagement des États et gouvernements dans une action commune basée sur le dialogue face au déficit de gestion, aux ressources mal partagées et à l'absence de justice constatés dans de nombreux pays. Alors que les changements climatiques s'expliquent en grande partie par le comportement humain, il rappelle les engagements pris au titre des accords tels ceux de Kyoto, Copenhague ou Rio, tout en soulignant l'impuissance de certains pays, à l'instar d'Haïti, lequel connaît une augmentation de sa démographie et des problèmes environnementaux qui nuisent à l'économie. Il plaide pour une gestion efficace de la dégradation environnementale et, afin de mieux se protéger, pour une planification des interventions à

court, moyen et long terme dans le cadre de propositions pragmatiques permettant un suivi réel de leur mise en œuvre. En espérant que le projet de déclaration permettra de s'inscrire dans cette démarche, il souhaite une mise en commun et un meilleur partage des ressources et une recherche honnête de solutions pour faire face aux défis.

Le chef de délégation du Cambodge plaide pour un partage de responsabilités dans l'économie mondiale. Citant le programme des Nations unies pour l'environnement, il lance un appel aux pays producteurs de carburant, tout en rappelant que Rio+20 a encouragé les investissements massifs. Il se réfère au groupe « Asean +3 », réunissant la Chine, le Japon et la Corée du Sud pour promouvoir la sécurité alimentaire dans la région et, relevant les menaces au développement durable et la vulnérabilité des pays due aux changements climatiques et à l'augmentation des catastrophes naturelles, il signale la création en Asie du Sud-Est d'un centre des désastres naturels pour répondre aux besoins urgents.

Le vice-Premier ministre et ministre responsable de la Francophonie du Nouveau-Brunswick félicite le comité de rédaction de la Déclaration de Kinshasa pour la qualité et la pertinence du document produit. En évoquant la Rencontre internationale de la Francophonie économique (Rifé), où les participants ont souligné que le rayonnement et la vitalité de la langue française et de la Francophonie dépendent en grande partie de la force et du dynamisme de ses activités économiques, il rappelle que l'OIF représente quelque 800 millions d'individus, soit 12,6% de la population mondiale, et que ses États et gouvernements produisent près de 13% du PIB mondial et représentent 18,9% des exportations et 19% des importations à l'échelle mondiale. Dès lors que le mieux-être des populations passe par leur participation à l'économie et aux bénéfices qu'ils en retirent, il estime que la Francophonie doit, d'une part, soutenir le développement des économies et de l'emploi en favorisant l'égalité d'accès aux technologies numériques et en créant un espace numérique d'échanges, et, d'autre part, encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes et favoriser l'accès à l'éducation et à la formation. En réitérant le soutien constant de son gouvernement aux initiatives de l'OIF, de la Confémen et de l'AUF en matière d'éducation et de formation, en particulier à l'égard de projets éducatifs porteurs comme l'Ifadem, il encourage également l'AUF à poursuivre son travail en matière d'échanges universitaires, de recherche scientifique et de diffusion en langue française. Il invite en outre la Francophonie à s'investir dans la mobilité des étudiants, universitaires et acteurs économiques et culturels, en notant que la multiplication des échanges doit être source de progrès économique et social. Il salue la participation de la Francophonie à la Conférence de Rio+20 et rappelle que dans le domaine environnemental, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'intéresse de manière particulière à la gestion durable de ses forêts, de ses réserves d'eau potable et de ses ressources halieutiques. Par ailleurs, rappelant que le Sommet de Montreux avait relevé l'importance pour la Francophonie de déployer des efforts particuliers pour assurer le développement et la promotion de la langue française dans le monde, il se réjouit du succès du Forum mondial de la langue française tenu à Québec, à l'organisation duquel le Canada Nouveau-Brunswick a été heureux de collaborer, et appelle à ce qu'une attention spéciale soit portée aux recommandations issues de ce forum.

Le ministre des Relations extérieures et de la Coopération des Comores appelle les membres de la famille francophone à consolider leurs liens d'amitié. Il soutient le point relatif à Madagascar évoqué et souligné par les représentants de Maurice et des Seychelles. Il appuie par ailleurs les candidatures du Qatar et de l'Uruguay.

Le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération internationale et de la Francophonie du Gabon, constatant que l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa prend en compte les vues de son gouvernement sur les questions environnementales, de bonne gouvernance et de droits de l'Homme, sur la paix et la sécurité ainsi que sur la diversité culturelle et l'éducation, marque sa pleine adhésion et recommande son approbation. Il se réjouit en particulier de l'affirmation du rôle et de la place de l'Afrique dans la Francophonie et du

soutien de l'OIF aux revendications qu'elle formule. Il réitère le soutien du Gabon au Secrétaire général, dont l'action contribue à rendre plus visible l'OIF sur la scène internationale.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Congo se félicite du choix du thème du Sommet, qui reflète une préoccupation majeure des pays du bassin du Congo. Il confirme que le président Denis Sassou N'Gusso participera à ce premier sommet dans la région, qui constituera un événement majeur dans la vie de l'Organisation.

Le représentant de la Moldavie soutient les avant-projets de résolution et de déclaration. Il estime nécessaire d'approfondir la coopération afin de bâtir un monde plus sûr et plus juste. Il rappelle que la Moldavie est le premier pays ex-soviétique à être devenu membre de la Francophonie et salue le consensus favorable au changement de statut de l'Arménie, qui contribuera à la valorisation d'une Francophonie sud-européenne encore trop discrète.

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du Bénin apporte une correction à l'avant-projet de résolution pour appeler la communauté internationale au renforcement de la lutte contre la piraterie maritime dans le golfe de Guinée résultant d'une concertation avec le Togo et les Seychelles et propose un ajout sur la question de la piraterie au point 21 de l'avant-projet de déclaration.

Le ministre des Affaires étrangères du Tchad indique qu'aussi bien le thème que le contenu de l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa reflètent l'essentiel des préoccupations de son gouvernement. Il rappelle que le Tchad, pays sahélien victime de la désertification, à la lisière du bassin du Congo qu'il protège contre l'avancée du désert, est touché par la crise économique et financière, et affecté par le contexte conflictuel dans son voisinage – Libye, Darfour, Centrafrique, Nigeria et toute la bande sahélienne – qui implique des efforts de sécurité supplémentaires. Le Tchad abrite par ailleurs 300 000 réfugiés soudanais et centrafricains, et dénombre à ce jour 150 000 migrants de retour de Libye. Le ministre sollicite le soutien de la famille francophone en rappelant que la crise malienne touche non seulement la région mais constitue aussi une menace pour la paix et la sécurité dans le monde, nécessitant une mobilisation de toute la communauté internationale. Il estime en outre que la RDC doit pouvoir bénéficier de la solidarité francophone. S'agissant du Tchad, dont il juge l'évolution politique satisfaisante, il rappelle qu'à la suite de l'accord du 13 août 2007, les élections présidentielles et législatives ont été organisées en 2011 et des élections municipales, pour la première fois, en 2012, la mise en place d'un cadre de concertation entre les acteurs politiques étant en cours. Il remercie le Secrétaire général pour son appui sans réserve à ce processus. Par ailleurs, il considère que la gouvernance mondiale implique une réforme du Conseil de sécurité des Nations unies afin d'accorder toute sa place à l'Afrique en lui réservant au moins un poste de membre permanent. Il annonce la candidature du Tchad, avec le soutien de l'Union africaine, au poste de membre non permanent au Conseil de sécurité en vue des élections qui auront lieu en octobre 2013, et demande le soutien de la famille francophone à cette candidature. Enfin, le Tchad se prononce en faveur de l'adhésion du Qatar et de l'Uruguay comme États observateurs et de l'Arménie comme État membre.

Le ministre délégué chargé de la Coopération internationale de Djibouti soutient l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa. Il annonce la candidature de Djibouti au poste de directeur général de l'Unesco en la personne de M. Rachad Farah, ambassadeur en France, représentant personnel du président de la République au CPF et délégué permanent auprès de l'Unesco, rappelant son expérience diplomatique de plus de 30 ans, le rôle important qu'il a joué dans la région pour la paix et le dialogue des cultures ainsi que pour la création en 2007 du premier Forum des intellectuels de l'Afrique de l'Est. Il sollicite le soutien de toute la famille francophone à cette candidature.

Le représentant de l'Égypte, à l'instar du ministre marocain, insiste sur l'importance de réaffirmer, dans la Déclaration de Kinshasa, la liberté d'expression comme une valeur fondamentale de la Francophonie.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération régionale du Burkina Faso estime pour sa part que l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa est équilibré. Il sollicite l'appui de l'OIF dans la médiation de la crise malienne.

Le Président confirme que les articles de l'avant-projet de déclaration cités par le Niger et le Canada sont en cours de finalisation et qu'un accord a été trouvé sur l'ensemble des avant-projets de résolution, exception faite de celle sur la situation en République démocratique du Congo, qui comporte deux paragraphes n'ayant pas fait l'objet d'un consensus au sein du groupe de travail constitué par le Secrétaire général.

Constatant un réel blocage sur ces deux paragraphes malgré les discussions au sein du groupe de travail, **le Secrétaire général** suggère à la CMF d'adopter les projets de textes en l'état, en mentionnant les réserves formulées.

La ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du Rwanda souligne que les réserves émises par sa délégation sur l'avant-projet de résolution sur la situation en République démocratique du Congo sont en harmonie avec les décisions des chefs d'État de la Conférence internationale de la région des Grands lacs (CIRGL) et qu'elles ont pour objectif d'insister sur les efforts de la CIRGL et les résolutions adoptées par les chefs d'État le 8 octobre à Kampala. Elle déclare que le Rwanda, qui s'associe aux efforts de résolution de la crise en RDC, ne soutient en aucun cas l'impunité mais désire une solution durable et une approche régionale à cette crise, en évitant les erreurs du passé.

Le ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale du Gabon, constatant à son tour que la poursuite des travaux par le groupe de travail serait vouée à l'échec, préfère s'en remettre à la volonté des chefs d'État et de gouvernement pour l'adoption du texte définitif.

La présidente du Comité ad hoc de rédaction des documents destinés au Sommet de Kinshasa regrette l'absence de la délégation rwandaise pendant les travaux. Soulignant que le texte était consensuel jusqu'à ce jour, elle appuie la proposition du Secrétaire général de faire mention des réserves du Rwanda.

Le Président prend note du consensus qui se dégage pour la finalisation des projets de déclaration et de résolution en vue de leur transmission au Sommet de Kinshasa. Il retient la proposition du Secrétaire général de s'en remettre aux chefs d'État et de gouvernement quant aux réserves.

Par ailleurs, la Conférence ministérielle :

- approuve et transmet au Sommet, pour adoption, le projet de Politique intégrée de promotion de la langue française ainsi que le projet de Stratégie de la Francophonie numérique : Horizon 2020 ;
- prend acte du document relatif à la démarche francophone de développement de la coopération tripartite ;
- entérine l'ensemble des décisions relatives aux questions de coopération et aux questions administratives et financières prises par le CPF au cours de l'année 2012 ;
- adopte le budget rectificatif de l'OIF pour l'année 2013 et la résolution portant ouverture des crédits de l'exercice budgétaire quadriennal 2010-2013 au titre de l'année 2013 ;

- donne mandat au CPF pour désigner, à l'occasion de sa première session de 2013, le pays hôte des VIII^{es} Jeux de la Francophonie en 2017, dont le dossier aura préalablement été proposé par le Conseil d'orientation du CIJF.

Le ministre gabonais saisit l'occasion de l'adoption du budget pour annoncer que son pays a honoré sa contribution statutaire et ses arriérés en versant un montant total de 68 985 euros.

Le ministre ivoirien annonce à son tour que son pays a soldé les huit années d'arriérés de contribution statutaire.

Le Secrétaire général se félicite de ces initiatives et encourage l'ensemble des États membres connaissant des arriérés à suivre ces exemples, à l'instar de la Grèce qui s'est acquittée d'une partie de ses arriérés de contribution statutaire au titre de l'année 2011 malgré sa situation économique difficile.

Rappelant que le Secrétaire général en a appelé à la responsabilité politique des ministres pour assurer l'application et le suivi effectif des dix mesures retenues par le groupe de travail *ad hoc* mis en place dans le cadre du suivi du Sommet de Montreux en vue d'approfondir l'appartenance des États et gouvernements à la Francophonie, **le président** déclare que la Conférence fait siennes ces conclusions et les dix mesures retenues.

2.3. Bilan des engagements du Sommet de Montreux

Le chef du département fédéral des Affaires étrangères de la Confédération suisse, hôte du XIII^e Sommet, dresse brièvement le bilan des engagements pris dans la Déclaration de Montreux, en précisant que cet exercice avait pour objet de répondre à la question de savoir quelle trace a laissé le Sommet de Montreux de 2010 et quelle a été l'efficacité du suivi. Il évoque tout d'abord la contribution de la Francophonie au règlement des problèmes politiques pour favoriser une issue aux crises, accompagner avec discernement des transitions complexes et favoriser le retour à la stabilité dans plusieurs pays de l'espace francophone : la Tunisie, l'Égypte, le Niger, la Côte d'Ivoire et Madagascar. Ce processus qui n'est pas achevé partout doit être poursuivi. Il note que l'Organisation a aussi été active dans d'autres pays de l'espace francophone et notamment en RDC, où elle a mis son expertise à disposition pour renforcer les capacités judiciaires et le dialogue sur les droits de l'Homme. Elle s'est également attachée à la défense du français et du multilinguisme dans les enceintes internationales et en organisant le premier Forum mondial de la langue française à Québec.

Le conseiller fédéral souligne ensuite que, durant sa présidence, la Suisse s'est concentrée sur quelques tâches concrètes dont il cite quatre exemples :

1. la convocation en 2011, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, d'une réunion ministérielle informelle sur les pays en transition politique ;
2. l'organisation de concertations francophones pour préparer d'importantes conférences internationales sur l'environnement, sur la finance et sur le commerce international ;
3. le développement des groupes d'ambassadeurs francophones, dont le nombre a été doublé en deux ans, ces groupes étant désormais présents dans 50 capitales ;
4. l'accompagnement des processus électoraux, pour lequel elle a mis à la disposition de l'OIF les moyens nécessaires à l'observation des scrutins, en Tunisie et en Côte d'Ivoire par exemple.

Il estime qu'outre ces initiatives utiles, le soutien aux candidatures francophones, comme celle de la Suisse pour accueillir le Fonds vert pour le climat à Genève, permet de faire avancer concrètement les objectifs de la Francophonie.

Ayant signalé que le document sous forme de tableau transmis aux États et gouvernements illustre le chemin parcouru tout en soulignant ce qu'il reste à accomplir, il aborde la question de l'avenir, qui est liée à celle de la jeunesse. À cet égard, il appelle l'attention sur l'un des résultats concrets de la présidence suisse, à savoir la constitution du Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie, le Rescif, créé à l'initiative de l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) avec le soutien officiel de la Confédération suisse. Ce réseau, qui comprend huit institutions du Sud et six du Nord, a déjà développé des projets de recherche conjoints innovants. Le conseiller fédéral informe, de plus, la Conférence qu'à la veille de remettre la présidence du Sommet, la Suisse offre en cadeau à la Francophonie l'Initiative francophone de cours massifs en ligne libres, lancée avec l'EPFL en lien avec le Rescif, autour des valeurs que sont : la liberté, l'éducation, le multilinguisme, la responsabilité et l'innovation. Il affirme que la force de ce projet sera celle des jeunes étudiants qui demain construiront leur avenir et celui de leur pays. Il exhorte la Francophonie à saisir cette chance offerte par les TIC et la formation à distance, qui changent profondément la manière dont fonctionne le monde, et invite les autres pays francophones à participer à ces efforts par des engagements concrets. En terminant, il remercie les États et gouvernements membres pour la confiance dont ils ont honoré la Suisse durant sa présidence du Sommet et souhaite plein succès à la présidence congolaise.

Le Président félicite les États et gouvernements membres pour leur contribution à la mise en œuvre de la Déclaration de Montreux et remercie la Suisse pour la présentation du bilan de ces engagements et pour sa fructueuse présidence. Avant de passer au point suivant de l'ordre du jour, il invite le Secrétaire général à rendre compte du déroulement du 1^{er} Forum mondial de la langue française, tenu à Québec du 2 au 6 juillet 2012.

Le Secrétaire général annonce tout d'abord que cette manifestation a accueilli près de 2 000 participants provenant d'une centaine de pays, francophones et non francophones, représentant principalement la jeunesse et la société civile. Se réjouissant du succès de cet événement non institutionnel destiné à célébrer la langue française et à réfléchir à son avenir, il invite la Conférence à visionner un reportage donnant un aperçu de l'ambiance qui régnait à Québec à cette occasion. A l'issue de cette projection, Il remercie tout particulièrement le gouvernement du Québec, qui n'a pas ménagé ses efforts pour assurer le succès de ce projet. Il associe à ces remerciements le gouvernement du Canada et la ville de Québec et, enfin, salue le remarquable travail réalisé par le Commissaire général Michel Audet, qui a relevé cet audacieux défi avec brio. Il constate que l'objectif visant la mobilisation de la société civile et en particulier des jeunes à la cause de la langue française a été atteint et qu'il reste à maintenir cette dynamique.

Au nom de la CMF, **le Président** félicite le Secrétaire général pour la réussite du Forum mondial de la langue française, le remerciant pour cette initiative et soutenant sa pérennisation.

2.4. Points d'information sur la coopération multilatérale francophone

En rappelant que la Francophonie a vu le jour en Afrique, grâce à l'action de trois sages africains, les présidents Senghor, Diori et Bourguiba, **l'administrateur de l'OIF**, M. Clément Duhaime, affirme que le devenir de la Francophonie se jouera également en grande partie en Afrique, continent qui a toujours été au cœur des préoccupations de l'Organisation. C'est pourquoi il souhaite évoquer quelques réalisations de l'OIF sur le continent africain, d'autant plus que ce XIV^e Sommet de la Francophonie se tient enfin, pour la première fois, au cœur de l'Afrique centrale, en RDC, pays qui, non seulement partage avec ses voisins l'un des plus grands bassins forestiers du monde mais est aussi le bassin le plus fécond en locuteurs francophones.

S'agissant de la diversité culturelle, il rappelle que l'appui à la promotion des patrimoines et à la création constitue depuis plus de trois décennies un axe central des interventions de l'OIF. Il

mentionne le soutien de plus de mille projets et de quelque dix mille artistes grâce au Fonds d'aide à la circulation des artistes et l'aide importante consacrée à la création cinématographique et télévisuelle dans les pays francophones du Sud depuis plus de vingt ans. Il annonce la création imminente du Fonds panafricain pour le cinéma, grâce à l'engagement du Secrétaire général et à l'appui décisif de la Tunisie. Il évoque, de plus, la relance du Marché des arts du spectacle africain, à l'initiative des autorités ivoiriennes, notant que toutes ces actions convergent pour faire de l'économie de la culture un véritable levier de développement. La promotion de la lecture publique fait également partie des priorités historiques de l'OIF à travers ses centres de lecture et d'animation culturelle (Clac) en zone rurale, dont 257 en Afrique sur un total de 295, qui profitent à près de cinq millions de lecteurs par an, principalement des jeunes. Par ailleurs, l'appui à la langue française dans cette région du monde se concentre sur le soutien aux organisations multilatérales africaines grâce au programme de renforcement du français dans la vie internationale. Dans ce cadre, M. Duhaime salue la création récente du réseau francophone des interprètes et traducteurs, qui s'intégrera au grand réseau des associations professionnelles francophones mis en place en 2011.

Dans le domaine de la gouvernance démocratique, l'OIF a fourni, au cours des deux dernières années, une expertise technique dans le domaine électoral à plus de six pays d'Afrique et facilité les échanges avec ceux qui font l'expérience d'une transition démocratique. Elle s'est également employée à renforcer les compétences des professionnels du droit et des médias dans le secteur de la justice et des droits de l'Homme, en valorisant l'expertise des réseaux. Par l'action de son Secrétaire général, la Francophonie s'est également investie pour favoriser l'harmonisation du droit des affaires à travers les instruments juridiques de l'Ohada ; 17 pays africains ont à ce jour déposé les instruments de ratification de ce traité.

Concernant le développement durable, l'IEPF a contribué à former plus de 10 000 cadres spécialisés en matière d'énergie et d'environnement, notamment avec l'Université Senghor en Afrique. Il anime des réseaux d'expertise et des communautés de pratiques, comme le réseau des systèmes d'information énergétiques en Afrique centrale créé tout récemment à Kinshasa. Il est en outre devenu le catalyseur de concertations et de la formation de négociateurs francophones lors des rendez-vous mondiaux sur ces questions.

S'agissant de l'éducation, M. Duhaime évoque l'Initiative pour la formation à distance des maîtres (Ifadem) conduite au Burundi, au Bénin, au Niger et en RDC, comme au Liban et en Haïti, ce dernier bénéficiant par ailleurs d'un plan d'aide global à la reconstruction ; l'Initiative sera étendue prochainement au Burkina Faso, au Cameroun et à la Côte d'Ivoire. Parallèlement, un nouveau programme, École et langues nationales en Afrique, est mis en œuvre avec l'Agence française de développement dans huit pays d'Afrique subsaharienne. L'OIF vient également d'organiser à Ouagadougou, avec l'appui de la Confémen, des assises sur la formation professionnelle et technique pour définir une approche d'intervention en phase avec l'environnement économique et social.

Enfin, l'OIF accompagne les pays dans le passage de l'analogique au numérique, cette évolution prenant une nouvelle dimension à Kinshasa comme à Brazzaville avec l'arrivée de la fibre optique. De plus, l'Organisation apporte depuis plusieurs années son soutien à AfriNIC, basé à Maurice, contribuant, dans la même logique, à renforcer l'émergence des pays africains sur la Toile et s'engagera encore davantage dans le cadre de la stratégie de la Francophonie numérique qui sera adoptée par le Sommet de Kinshasa. Elle œuvre également aux côtés de la jeunesse francophone à travers un ambitieux programme de volontariat et des événements tel le Forum Jeunesse et emplois verts, organisé en 2012 avec le gouvernement du Niger. Elle en donnera une nouvelle illustration en septembre 2013 à Nice, où les Jeux de la Francophonie devraient mobiliser quelque trois mille jeunes créateurs et sportifs venant d'une cinquantaine de pays.

Évoquant la récession économique qui entrave la réalisation de la mission de solidarité de la Francophonie, M. Duhaime espère que le nouveau statut de l'OIF en tant qu'observateur auprès des institutions de Bretton Woods l'aidera à faciliter le dialogue multi-acteurs et multi-secteurs indispensable sur la question du financement du développement, à l'instar de la concertation organisée ce même jour à Tokyo entre les ministres francophones des Finances. Au-delà de cette approche institutionnelle, l'OIF mobilise également la société civile à travers ses réseaux afin de trouver des solutions innovantes pour relever les défis de la mondialisation. À cet égard, M. Duhaime cite la Rifé II, dernière rencontre internationale de la Francophonie économique tenue à Québec dans l'environnement du Forum mondial de la langue française. Il souligne par ailleurs l'engagement déterminé de l'OIF en faveur de l'égalité hommes-femmes et pour défendre le droit des femmes à participer pleinement au développement de leurs pays, ce que formalise la récente signature d'un partenariat avec Onu Femmes. Il se réjouit des résultats positifs obtenus grâce à la mise en œuvre d'un plan de gestion stratégique prévu sur trois ans ainsi que du déménagement de l'OIF, il y a près de deux ans, dans les prestigieux locaux mis à disposition par la République française. Il saisit l'occasion pour remercier le Secrétaire général de sa confiance et conclut en notant que toutes les priorités dégagées par les jeunes participants au premier Forum mondial de la langue française convergent pour que le français demeure une langue de communication internationale, porteuse de développement et de modernité.

Le recteur de l'AUF, M. Bernard Cerquiglini, commence par affirmer que l'enseignement et la recherche constituent un levier majeur du développement et que l'Agence universitaire de la Francophonie met le français, langue de culture et de savoir, au service de ce développement. Il poursuit en notant qu'en Afrique subsaharienne, près de 200 établissements adhèrent à son action, cette vaste communauté étant animée par une conférence des recteurs, des réseaux de doyens, d'enseignants et de chercheurs. De plus, l'AUF dispose de quatre bureaux régionaux, d'antennes et d'une trentaine de campus numériques répartis dans une vingtaine de pays. Faisant l'éloge d'une Afrique qui bouge, qui innove et qui produit les connaissances nécessaires au développement, le recteur précise que l'Afrique scientifique reçoit une part importante de l'aide traditionnelle de l'AUF : bourses de mobilité, soutien à des projets de coopération interuniversitaires, filières et instituts, qui sont au nombre de dix-huit.

Soulignant la nécessité d'une politique innovante pour faire face aux besoins, il retrace l'historique des campus numériques depuis le premier, créé à Dakar il y a 21 ans, jusqu'aux plus récents développements, incluant la mise en place de trois nouveaux campus à Bukavu, à Kisangani et à Kinshasa, qui porteront à cinq le nombre de ces campus en RDC. Il précise que les campus numériques donnent accès aux bases de données, à la publication dans des revues numériques et à la formation diplômante à distance : l'AUF offre près de cent diplômes de masters permettant à des étudiants de se former sur place, d'accéder à des formations de niveau international ou à des spécialités non disponibles localement. Les frais d'inscription et le soutien pédagogique sont pris en charge par l'AUF, qui organise en outre les examens par visioconférence. Le recteur indique que cette démarche contribue à lutter contre l'exode des cerveaux et que l'expérience acquise en formation à distance a, d'autre part, été mise au service de l'Ifadem, projet conduit conjointement avec l'OIF. Il signale la création, à Yaoundé, de l'Institut de la Francophonie pour la gouvernance universitaire, en réponse au souhait de la conférence des recteurs et présidents d'université. Il mentionne également le programme Horizons francophones, qui offre aux jeunes universitaires africains en poste, mais non encore docteurs habilités, le séjour dans un établissement qui les mènera au titre.

Poursuivant son exposé, il informe la Conférence de l'organisation, en prélude au Sommet de Kinshasa, d'un symposium sur le thème « Environnement, économie et développement durable : le rôle de l'université », qui a fait la preuve que l'université africaine produit des connaissances qui irriguent le savoir mondial. Ayant constaté que des milliers de mémoires et de thèses ne sont ni répertoriés ni accessibles aux décideurs et aux savants, l'AUF a pris l'initiative de signer avec les recteurs africains une charte d'engagement et d'utilisation d'une Archive ouverte des

universités africaines afin de les valoriser. Affirmant que le principe de libre accès améliore la circulation des travaux de recherche et contribue à la réputation des chercheurs, le recteur réitère que l'université africaine pense, innove et crée, et qu'il faut le faire savoir au monde ; levier du développement, elle est aussi un outil de sortie de crise, comme en Côte d'Ivoire où un plan d'ensemble lie l'Agence universitaire au gouvernement. En résumé, l'AUF accompagne l'enseignement supérieur et la recherche du continent africain dans son émergence au sein de la communauté scientifique mondiale en renforçant les capacités des enseignants et des chercheurs, en valorisant leurs travaux, en contribuant à structurer les établissements et à améliorer leur gestion et, enfin, à les organiser en réseaux.

Évoquant le bilan du plan stratégique 2009-2012 de TV5Monde, **la directrice de TV5Monde Afrique**, M^{me} Denise Époté, annonce la création d'un neuvième signal – le signal Asie-Pacifique, la montée en puissance du numérique, l'augmentation du volume de sous-titrage et l'ajout de quatre langues – dont le vietnamien et le polonais, le recours à des satellites alternatifs pour assurer la diffusion dans les Caraïbes et l'océan Indien ainsi que l'implication de la chaîne dans la dimension « média global ». Elle signale la création de la marque TV5Monde* ainsi qu'une augmentation du nombre d'auditeurs de l'ordre de 25% entre 2008 et 2012, tous signaux confondus. Cette progression s'observe dans la grande majorité des pays mais plus particulièrement au Vietnam, en Roumanie et aux États-Unis. M^{me} Époté cite quelques chiffres à l'appui : 235 millions de foyers, 830 millions de nuitées hôtelières annuelles, plus de 50 millions de téléspectateurs chaque semaine.

En ce qui concerne TV5Monde Afrique, qui fête ses vingt ans à Kinshasa, seule chaîne publique francophone à figurer parmi les cinq chaînes satellitaires les plus regardées dans les capitales africaines, la directrice remarque une progression de la distribution entre 2008 et 2012 de l'ordre de 40%. Elle relève que la diversité culturelle sous-tend la politique éditoriale de la chaîne internationale francophone, la première à offrir une vitrine au cinéma africain et dont l'approche consiste à « montrer ici ce qui vient d'ailleurs, montrer ailleurs ce qui vient d'ici ». À cet égard, elle appelle l'attention sur de nouveaux rendez-vous tels *Journal de l'économie*, *Coup de pouce pour la planète* ou encore *Maghreb Orient Express*, lancé à la suite du « printemps arabe ».

Au plan de la communication, elle fait part d'une progression de 150% des retombées dans la presse nationale en France, en Suisse et en Belgique, et de l'obtention de nombreuses distinctions dont le Grand prix de la presse internationale. Elle souligne cependant que TV5Monde doit affronter une concurrence de plus en plus rude dans un paysage télévisuel mondial en constante mutation et devra, pour ce faire, ancrer son positionnement éditorial en renforçant sa singularité et en diversifiant les contenus. Sur ce plan, après le lancement d'une chaîne jeunesse aux États-Unis, Tivi5monde, la directrice rêve pour l'avenir de lancer pour les enfants de la Francophonie une Tivi5monde Afrique ou une Tivi5monde Maghreb Orient. Elle évoque en outre les évolutions technologiques indispensables pour sécuriser la chaîne francophone, appelant à une mobilisation générale des États et gouvernements membres de la Francophonie à ce sujet.

Au regard de l'enjeu majeur qu'est la distribution, TV5Monde sait gré aux pays qui ont décidé de la rendre plus accessible à leurs populations en faisant en sorte de la faire figurer, selon les contextes, sur leurs réseaux hertziens, dans les offres TNT ou encore sur leurs réseaux câblés, et d'encadrer sa diffusion par des dispositions législatives et réglementaires. M^{me} Époté saisit l'occasion pour remercier la RDC qui, après Kinshasa, vient d'accorder une fréquence hertzienne à TV5Monde à Lubumbashi. En terminant son exposé, elle invite à la vigilance à l'orée de 2013, année de tous les défis pour TV5Monde, afin de préserver les résultats acquis au cours des 28 années d'existence de ce projet culturel unique, qui est à la fois une chaîne plurielle dans ses contenus et engagée auprès des pays du Sud, mais également une chaîne dont la notoriété mondiale dépasse la sphère francophone.

Le recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, M. Albert Lourde, fait tout d'abord état du développement accéléré que connaît aujourd'hui l'institution sur le plan géographique avec l'ouverture de « campus Senghor » en Afrique subsaharienne et au Maghreb, l'accroissement de ses formations et la multiplication du nombre de ses étudiants. Il soutient qu'en dépit des bouleversements provoqués par la révolution égyptienne, les étudiants ont connu une année normale et sont partis, début mai, effectuer leur stage de mise en situation professionnelle.

Par ailleurs, l'objectif annoncé à Montreux en 2010 de tripler le nombre d'étudiants a été atteint et même dépassé grâce à l'externalisation de l'Université Senghor pour se rapprocher de ses publics africains, tant au Maghreb que dans la partie subsaharienne du continent. Les campus Senghor, filières spécialisées dont l'Université garde le contrôle du pilotage, ont été mis en place en partenariat avec des établissements nationaux reconnus, dans l'objectif d'accueillir et de former sur place des étudiants de haut niveau dans une période où les déplacements Sud-Nord sont rendus plus difficiles. En mutualisant les coûts entre établissements partenaires, en facilitant l'accessibilité des formations aux étudiants et aux cadres du public et du privé – qui font ainsi l'économie d'un déplacement coûteux –, les campus Senghor permettent d'atteindre les candidats qui ne souhaitent pas ou ne peuvent pas se déplacer à Alexandrie, en particulier les femmes mères de famille. Ils permettent aussi de faire ponctuellement appel aux ressources professorales et à l'expertise professionnelle sur place pour assurer une meilleure adéquation des enseignements dispensés aux besoins locaux. Pour le recteur, le mot d'ordre des campus Senghor est donc : l'excellence et la proximité au service du développement africain. Il ajoute qu'en mettant en œuvre cette stratégie, l'Université Senghor met à la disposition des universités et des grandes écoles locales les spécialistes qui leur font défaut pour offrir des formations pointues correspondant aux besoins du développement régional. Avec ces formations autofinancées, l'Université s'est en outre fixé l'objectif de former au moins un millier de cadres supérieurs tous les ans, ce qui constitue une contribution notable au développement africain.

Abordant la question du développement des partenariats avec les autres opérateurs, le recteur mentionne la poursuite du master 2 à distance dans le domaine de la gestion des systèmes éducatifs. Il rappelle qu'en réponse au mandat confié par le Sommet de Bucarest en 2006, cette formation a été développée en partenariat avec plusieurs établissements d'enseignement supérieur, l'OIF, l'AUF, la Confémen et l'Association francophone internationale des directeurs d'établissements scolaires. Mettant de l'avant qu'à ce stade, une masse critique de formateurs a diffusé ses connaissances et ses compétences dans la gestion des systèmes éducatifs de leurs pays respectifs, il invite les ministères concernés à utiliser au mieux ces compétences, qui sont à leur disposition chez eux. Puis il annonce qu'à la suite de la 2^e Conférence panafricaine tenue à Addis-Abeba en mai 2012 sur la formation de traducteurs et d'interprètes, il a été décidé, en partenariat entre l'OIF, l'Université Senghor et la Commission européenne, le lancement d'un projet pilote en Afrique francophone consistant à mettre en place des formations continues à destination des interprètes en poste dans les organisations régionales africaines. La première formation s'est tenue à Ouagadougou la première semaine d'octobre et doit déboucher sur un master régional, qui s'ajoutera aux formations qui composent déjà le Campus Senghor au Burkina Faso.

Le secrétaire permanent de l'AIMF, M. Pierre Baillet, rappelle tout d'abord les objectifs de la 2^e programmation stratégique de l'Association des maires francophones, votée à Québec en marge du sommet de 2008 et qui s'achèvera fin 2013 :

- mettre en œuvre un corps de valeurs liées à la gouvernance locale ;
- développer le fonctionnement de groupes thématiques au sein du réseau ;
- diversifier les sources de financement et mobiliser l'expertise territoriale du Sud ;
- renforcer l'appui aux associations nationales de collectivités territoriales ;
- développer un partenariat concret avec les autres institutions de la Francophonie.

Il indique que la réflexion s'est traduite en actions, citant notamment la production de manuels didactiques de formation sur la gestion des antagonismes économiques et sociaux, sur la GAR, sur la gouvernance participative, sur la gestion de l'eau, sur celle des finances publiques et sur la constitution d'associations nationales de collectivités territoriales. Il souligne que près du tiers des financements de l'AIMF proviennent de nouveaux bailleurs institutionnels, rassurés par la mise en place d'un fonds de garantie destiné à couvrir des opérations pluriannuelles. D'autre part, le réseau de l'AIMF s'est accru de 33% en trois ans et une soixantaine d'experts du Sud contribue à assurer le suivi et la pérennité des actions sur le terrain. La représentation des autorités locales francophones au sein de l'Union européenne a par ailleurs été renforcée en facilitant leur participation au sein du dialogue structuré mis en œuvre par cette institution. L'appui à cette démarche a permis à une dizaine d'élus africains de devenir des interlocuteurs privilégiés de la Commission européenne auprès de laquelle l'AIMF plaide en faveur du rôle des collectivités locales dans la gestion des antagonismes économiques et sociaux. Parallèlement et dans le cadre des grands enjeux mondiaux liés à la gestion de l'accès à l'eau, l'AIMF a investi pour faciliter la participation de ses membres à la fois au lancement du processus des autorités locales et régionales organisé à Lyon en mai 2011 et, en mars 2012, au 6^e Forum mondial de l'eau de Marseille dont la rencontre de Lyon était le prélude.

Au titre des partenariats avec les autres institutions de la Francophonie, M. Baillet cite la mise en œuvre des Maisons des savoirs et le programme de Volontariat francophone avec l'OIF, des projets avec les réseaux spécialisés dans l'aménagement urbain, l'Université Senghor et l'Université de Liège ou encore la préparation, avec la Confémen, des Assises de Ouagadougou sur la formation technique et professionnelle.

Il souligne que, conformément à sa programmation stratégique, l'AIMF valorise le savoir-faire francophone dans les domaines concrets de l'action territoriale. À cet égard, il mentionne le financement du déplacement de cadres territoriaux d'Égypte et de Tunisie pour participer à une rencontre avec leurs collègues méditerranéens à Marseille. L'AIMF développe en outre une politique de modernisation de la gouvernance locale axée sur l'eau, l'assainissement et la santé, et comportant des programmes d'adressage et de modernisation des services financiers permettant aux membres de l'association francophone d'accroître leurs fonds propres. Enfin, l'AIMF est de plus en plus présente dans la sauvegarde des patrimoines culturels en Afrique.

En conclusion, M. Baillet met en exergue l'adaptabilité de l'AIMF, l'orientation des projets, leur caractère social et la mise en avant des valeurs de la gouvernance, qui sont autant de marques de son engagement au service des populations, des territoires et des États pour favoriser un développement durable. Il signale le soutien particulier de la ville de Paris dont le maire assure la présidence de l'AIMF mais aussi de l'Union européenne, dont la confiance renouvelée honore l'association francophone.

Le président en exercice de la Confémen, M. Ibrahima Sall, ministre de l'Éducation du Sénégal, évoque l'organisation conjointe par la Confémen, l'OIF et le Burkina Faso, avec le soutien de l'AIMF, de la Suisse et du Luxembourg, des assises sur la formation technique et professionnelle (FTP) tenues à Ouagadougou du 4 au 7 septembre 2012. L'objectif de ces assises, centrées sur une meilleure insertion socioéconomique des jeunes, visait à dynamiser l'élaboration ou l'amélioration des plans d'action nationaux. Elles ont regroupé plus de 250 participants, dont une vingtaine de ministres, venus de 32 pays et de quatre continents, qui ont échangé sur la préoccupation commune que constitue l'employabilité des jeunes.

Le ministre cite les principales recommandations issues de ces assises, à commencer par la consolidation de l'éducation de base pour mieux préparer les apprenants en FTP. Il a également été recommandé de mettre en place :

- une instance en vue d'assurer une meilleure coordination de la formation ;
- un observatoire des emplois et formations ;
- des mécanismes d'orientation professionnelle et d'information ;

- des commissions nationales et des cadres régionaux de certification.

Les pays participants se sont engagés à mettre en œuvre ces recommandations et l'OIF a convenu avec la Confémén de mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation de leur mise en œuvre.

En conclusion, le ministre Sall se félicite de l'initiative du secrétaire général des Nations unies intitulée « L'éducation avant tout », qui fait de l'éducation et de la formation la priorité des priorités et qui constitue un encouragement à redoubler d'efforts pour une éducation de qualité pour tous.

Le président en exercice de la Conféjes, M. Zakaria Haikal, ministre de la Jeunesse et des Sports du Tchad, se réjouit de l'intérêt accordé à la jeunesse par les États et gouvernements. Il rappelle que le Sommet de Moncton de 1999, dédié à la jeunesse, avait reconnu la Conféjes comme institution de référence, ce qui avait été consacré par son intégration dans la Charte de la Francophonie en 2005. Il rappelle également que la Déclaration de Montreux se terminait sur la volonté affirmée des chefs d'État et de gouvernement de « confier à la jeunesse francophone un héritage d'espoir fondé sur les valeurs communes » et leur « engagement à l'aider avec force à réaliser cette ambition ».

Ayant signalé que l'appellation de la conférence dont « Conféjes » est l'acronyme a été modifiée pour devenir la « Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie », le ministre indique que la programmation de l'institution, qui s'aligne sur les objectifs stratégiques du Cadre stratégique décennal de la Francophonie, tente de répondre à la demande, toujours en hausse, des pays francophones pour des services visant la jeunesse et le sport dans les domaines suivants :

- l'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques ;
- le soutien aux efforts en matière d'insertion sociale et professionnelle des jeunes ;
- la formation des cadres supérieurs et techniques de la jeunesse et des sports ;
- les actions de promotion de la paix et de la citoyenneté au sein de la jeunesse ;
- la lutte contre les conduites addictives ;
- la promotion de la langue française auprès des institutions sportives et de jeunesse ;
- le développement du sport depuis les pratiques de masse jusqu'au sport de haut niveau ;
- la participation des femmes aux sports et activités de jeunesse.

La satisfaction de ces services et la demande en hausse enregistrées invitent selon lui à plus d'action en lieu et place de déclarations d'intention. C'est pourquoi il lance un appel à la solidarité au sein de la famille francophone pour renforcer les capacités des institutions susceptibles de conduire les changements attendus et de fixer de nouvelles orientations à partir de l'identification des besoins liés aux conditions de vie et à la participation des jeunes au développement.

Le président de la CMF remercie les intervenants pour leurs exposés qui, tout à la fois, témoignent de la vitalité de la coopération francophone et soulignent les efforts à déployer pour renforcer les actions au service de la population.

2.5. Demandes d'adhésion ou de modification de statut (huis clos)

Le débat sur la demande de modification de statut de l'Arménie, pour le passage au statut de membre de plein droit ainsi que les demandes d'adhésion du Qatar, en qualité de membre associé, et de l'Uruguay, en tant qu'observateur, s'est déroulé à huis clos entre les membres de plein droit. Les recommandations de la CMF, identiques à l'Avis formulé par le CPF, seront transmises au Sommet de Kinshasa pour décision. Elles sont consignées dans le relevé des décisions de la présente session.

3. Rapport du Commissaire aux comptes de l'OIF et du FMU

Le directeur des relations internationales de la Cour des comptes française, M. Jean-Raphaël Alventosa, transmet tout d'abord les excuses du Premier président, retenu à Paris pour des raisons impératives liées à l'actualité économique. Il présente ensuite le rapport du commissariat aux comptes de l'OIF et du FMU, rôle rempli à titre bénévole par la Cour des comptes française depuis 2006, dont les conclusions sont fondées sur un dialogue approfondi avec l'administration de l'Organisation. Il précise que le travail réalisé s'appuie sur un ensemble de normes internationales d'audit externe. Comme de coutume, les investigations menées pour obtenir un niveau raisonnable d'assurance sur la qualité des comptes et de la gestion ont fait l'objet de rapports provisoires communiqués à l'administration. Les rapports définitifs ont été consolidés, après discussion avec les services, en vue de leur présentation à la commission administrative et financière du CPF qui s'est réunie au siège de l'OIF avant l'été. Le tout comprend une analyse des risques, l'audit financier à proprement parler et les audits de performance, documents mis à la disposition des instances. Sans entrer dans le détail des nouvelles recommandations émises, qui ont fait l'objet d'un dialogue constructif avec l'administrateur de l'OIF, M. Alventosa annonce qu'il n'évoquera que les axes lui paraissant stratégiques pour l'Organisation.

Avant de développer ces points, il rappelle la spécificité du modèle français de contrôle des comptes publics, au-delà de l'approche des trois « E » – économie, efficience, efficacité – désormais appliquée par la plupart des grandes institutions de contrôle du monde. Il cite tout d'abord le souci de l'objectivité, qui amène le Commissaire aux comptes à fonder chaque constat sur l'existence d'une série de pièces justificatives écrites. Le recrutement des auditeurs, généralistes de haut niveau qui peuvent s'appuyer sur des experts financiers spécialisés au besoin, conduit à inscrire les audits dans la perspective du renforcement de la complémentarité entre audit financier et de gestion. Enfin, la pratique de l'évaluation, désormais inscrite dans les compétences constitutionnelles de la Cour des comptes, permet de mener des audits plus approfondis de la performance. L'objectif final de ces investigations vise à ce que les États et gouvernements disposent d'un moyen supplémentaire d'appréciation de l'effectivité de l'action de l'OIF, de l'adéquation entre ses moyens et ses objectifs, autant qu'un levier de réforme sur les points les plus urgents. En effet, si l'Organisation a évolué positivement ces dernières années, de nombreux défis doivent encore être relevés pour ne pas mettre en péril sa crédibilité et ses ambitions légitimes dans le monde. C'est dans cet esprit que le commissaire aux comptes a réalisé, en sus de l'audit financier accompagné de la lettre d'opinion annuelle, un audit portant sur la politique de communication et deux audits sur les antennes régionales, transformées depuis en « bureaux » dans un souci légitime de rationalisation : celle de Bucarest pour l'Europe centrale et orientale et celle d'Haïti pour la région Caraïbes.

S'agissant de la certification des états financiers de 2011, il met en exergue l'entrée de l'OIF dans les murs de la Maison de la Francophonie, la préparation du passage aux normes de comptabilité applicables au secteur public dites « Ipsas » et la mise en place d'un nouveau système harmonisé de couverture sociale. Le résultat net, établi à 11,4 millions d'euros contre 5,6 millions d'euros fin 2010, est en progression grâce à l'encaissement exceptionnel du produit de la vente de l'immeuble parisien du quai André-Citroën. Parmi les constats figurant dans le rapport, M. Alventosa en retient trois :

- le passage aux normes Ipsas n'est pas encore effectif, en raison de l'inadaptation de l'outil informatique de suivi des dépenses de l'OIF mais aussi de l'absence d'un plan de passage formalisé pour organiser cette transition, lourde en termes comptables ;
- il existe toujours un montant important de dépenses individuelles non justifiées dans les comptes après plusieurs années de relance, qui appellent un règlement immédiat de la situation ou des sanctions s'il était avéré qu'aucune justification n'était admissible ;

- la réserve émise sur les comptes 2011, compte tenu des conditions de comptabilisation des produits de la vente de l'immeuble de l'OIF. En effet, aucun écrit ne formalise l'accord oral obtenu du président de la République de ne restituer à la France que 50% des produits de la vente de cet immeuble au lieu des 100% prévus par la convention internationale de 2008. Cette réserve ne remet toutefois pas en cause la fiabilité et la sincérité des comptes.

Le Commissaire aux comptes conclut sur deux points positifs, se réjouissant premièrement du recrutement de l'auditeur interne réclamé depuis 2006, tout en appelant à s'assurer qu'il puisse exercer ses fonctions en toute indépendance : à ce titre, il lui paraît nécessaire que son plan annuel d'audit soit présenté et validé en commission administrative et financière et qu'il dispose de moyens humains et matériels suffisants. Enfin, il note avec satisfaction que les efforts de l'OIF ont permis de raccourcir le délai de mise en état d'examen des comptes, même si leur clôture au 31 avril continue d'être tardive, comparée à celle d'autres organisations.

S'agissant du rapport thématique sur la politique de communication, il note la création de la nouvelle « Direction de la communication et du partenariat » fin 2011, prenant le relais d'un « Service de communication » et marquant une forte volonté de renouvellement. En plus d'un budget propre de 700 000 euros pour le quadriennium, les dépenses de communication, qui ne sont pas centralisées, représentent 650 000 euros supplémentaires, soit 2,5% du budget de l'OIF, ordre de grandeur qui lui paraît cohérent. Parmi les quinze recommandations émises visant à améliorer la gestion de cette politique, il insiste sur celles portant sur le renforcement du rôle de pilotage de la Direction de la communication et du partenariat, et sur un suivi centralisé des achats et des stocks. Il invite l'OIF à former un réseau de correspondants et à rechercher des compétences spécialisées pour le suivi des partenariats publics et privés. Il appelle, enfin, au respect des textes et à la régularité des dépenses.

Au titre des défis à relever par cette direction, il note tout d'abord le besoin d'une stratégie unifiée, fondée sur des choix qui permettront à l'OIF de définir une identité propre. Une telle stratégie doit être déclinée et adaptée au niveau de chaque région. Elle doit être assortie d'une meilleure gouvernance numérique et d'une politique de communication interne. Sa mise en œuvre est d'autant plus nécessaire que si la notoriété de l'OIF est forte auprès de ses États membres, du corps diplomatique et des médias du Sud, elle reste faible auprès du grand public, des médias du Nord et du secteur économique en général.

La faiblesse du message de l'OIF relève toutefois davantage de l'éventail de ses missions, qui ne permet pas de distinguer des priorités, que de la politique de communication. Il en ressort, selon M. Alventosa, qu'à vouloir porter ensemble et parallèlement un trop grand nombre de problématiques, l'OIF affaiblit son identité, laquelle ne s'affirme que lors des grands rendez-vous institutionnels ou grâce à des personnalités emblématiques. Il insiste ensuite sur l'incompatibilité de la logique de guichet ou de saupoudrage avec une politique de visibilité, ce qui l'amène à réitérer la nécessité de faire des choix, qui commandent à la fois l'efficacité budgétaire et la visibilité médiatique extérieure. À cet égard, il estime que le tournant pris par l'OIF visant à se concentrer sur des actions phares devrait permettre de mieux cibler sa communication externe. Le second défi de la nouvelle direction concerne les partenariats. Le Commissaire aux comptes signale à ce propos que si les principaux partenaires déjà engagés auprès de l'OIF sont largement recensés, il reste à animer ce réseau et à le doter d'un cadre méthodologique intégrant des considérations éthiques afin de se prémunir contre les conflits d'intérêts potentiels.

À propos des contrôles effectués dans les antennes régionales, devenues bureaux, en Europe centrale et orientale et dans la Caraïbe, il indique qu'un certain nombre de constats sur la régularité et la conformité des opérations au règlement financier et au statut du personnel recourent ceux effectués les années précédentes et appellent des régularisations urgentes, par exemple sur la situation des agents de droit local au regard des cotisations sociales. Il souligne deux points en particulier : la priorité, en Europe centrale et orientale, à accorder entre l'antenne de Bucarest (Apeco) et le centre régional d'enseignement du français de Sofia

(Crefeco). Les règles applicables à ce dernier, qui n'est ni clairement un service déconcentré ou un organe subsidiaire de l'OIF, ni complètement une agence associée, sont trop floues et suscitent une zone de risques. Pour le Commissaire aux comptes, la redéfinition du rôle de l'Apeco doit aller de pair avec cette révision du statut du Crefeco, constat qui rejoint celui effectué l'année précédente en Asie-Pacifique à l'occasion du contrôle du bureau de Hanoi et du Crefap.

S'agissant du bureau d'Haïti, dont la situation atypique résulte du séisme de janvier 2010, il constate qu'elle est marquée par un fort investissement financier de l'OIF mais, paradoxalement, par la présence sur place de ressources humaines très limitées pour les gérer. C'est pourquoi, bien que les priorités et missions du bureau soient clairement définies dans un plan d'action pour la refondation d'Haïti, son fonctionnement courant doit être normalisé en renforçant ses capacités de gestion. Enfin, revenant sur la problématique de la communication, M. Alventosa insiste sur l'importance pour la Francophonie d'affirmer et de valoriser sa présence dans ce contexte, non seulement en finançant des opérations mais en accroissant leur visibilité.

Pour conclure, il note que l'Organisation s'est professionnalisée à bien des égards mais doit s'attacher à mettre en œuvre au plus vite la comptabilité analytique, la révision du contrôle interne informatique et des systèmes de gestion budgétaire et comptable ainsi que la politique d'évaluation du personnel pour conforter sa gouvernance. Il annonce qu'il s'emploiera au cours des deux dernières années de son mandat à effectuer des analyses transversales de l'évolution de l'OIF, en matière de ressources humaines ou de politique des achats par exemple. Étant d'avis que les mots-clés évoqués à Montreux – convergence, visibilité, pilotage et stratégie, démarche de projet –, restent d'actualité, il invite l'OIF à tirer un bilan de la mise en œuvre du plan de gestion stratégique et à vérifier qu'il a permis d'aboutir concrètement au déploiement d'outils quotidiens de gestion améliorés.

4. Communications des États associés et observateurs

L'ensemble des intervenants a remercié le gouvernement de la RDC pour l'excellente organisation de ces instances de la Francophonie et félicité le Secrétaire général pour son engagement au service des objectifs et des valeurs de la Francophonie.

Le représentant de l'Arménie remercie les États et gouvernements pour leur appui à la demande de son pays visant à obtenir le statut de membre de plein droit de l'OIF. Ce nouveau statut traduira l'enracinement francophone de l'Arménie dans le temps nourri par des échanges intellectuels et économiques favorables au déploiement de la langue française. Il relève à cet égard que la signature d'un pacte linguistique avec l'OIF atteste de l'engagement fort et durable de l'Arménie au sein de la Francophonie. Il apprécie les avant-projets de résolution destinés au Sommet ainsi que celui de la Déclaration de Kinshasa, qui constitue une feuille de route qui souligne opportunément le rôle essentiel de l'Afrique au sein de la Francophonie. Il approuve également l'accent mis sur les thèmes environnementaux, thèmes majeurs qui rendent indispensable une démarche solidaire. De plus, il considère qu'il est important que le Sommet rappelle son message à portée universelle et son attachement indéfectible au respect des droits de l'Homme comme à la défense de la diversité culturelle et du multilinguisme, qui doivent demeurer le référent essentiel de la Francophonie. Il met de l'avant la détermination à combattre l'incitation à la haine, qui mine le développement de sociétés démocratiques. Il se félicite des progrès en matière de démocratisation ainsi que des droits et libertés dans certains pays et appuie l'accompagnement par l'OIF des processus de démocratisation en cours dans les pays en sortie de crise en plaçant la langue française au cœur de son action.

En réaffirmant l'intérêt de son pays pour les dimensions politique et multiculturelle de la Francophonie, **l'ambassadeur de l'Ukraine** signale l'octroi, depuis de nombreuses années, de bourses d'études supérieures aux jeunes de pays francophones d'Afrique. Il fait état de mesures prises pour imposer le français comme 2^e langue étrangère dans l'enseignement

secondaire et supérieur dans son pays. Puis il indique que, dans le cadre de la présidence ukrainienne de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2013, les efforts porteront sur la poursuite du règlement du conflit gelé en Transnistrie, région qui fait partie intégrante de la République de Moldavie, État membre de l'OIF. Par ailleurs, l'Ukraine s'attachera à raffermir la démocratie en assurant, lors de la prochaine élection parlementaire, de meilleures conditions de transparence grâce à l'utilisation de cameras web. Souscrivant à l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa, l'Ukraine est disposée à contribuer à sa mise en œuvre, en particulier dans le domaine des droits de l'Homme et de l'égalité entre les hommes et les femmes.

La représentante de la Croatie rappelle que son pays deviendra dans quelques mois le 28^e État membre de l'Union européenne, ce qui portera à dix-sept le nombre de membres de l'Union appartenant aussi à la famille francophone. Cette évolution, qui ouvre des perspectives pour la Croatie, entraîne aussi des devoirs au plan international, notamment en ce qui concerne la place du français dans les institutions européennes. À cet égard, la Croatie entend renforcer ses efforts visant à accroître le nombre de fonctionnaires et diplomates formés au français, deuxième langue de travail de l'Union européenne. Forte des résultats déjà engrangés, elle s'apprête à signer une troisième convention de partenariat à cet effet. Elle remercie l'OIF, la France, la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Luxembourg pour leur appui dans ce domaine. Faisant observer que la Croatie prend part à quatre OMP déployées dans des pays francophones et que les derniers casques bleus ont quitté son sol il y a à peine quinze ans, elle indique que la Croatie est disposée à mettre à disposition la triple expertise qu'elle a acquise au cours des dernières décennies concernant la gestion des situations post-conflit, de transition démocratique et de retour à la paix ; la mise en place d'institutions fonctionnelles ; la réforme de l'État. Au titre de l'aide au développement et de la solidarité, la Croatie cible plus particulièrement la protection des droits des femmes et des jeunes filles, en contribuant au renforcement de leur rôle au moyen d'actions concrètes dans les secteurs de la santé, de l'artisanat et de l'éducation. Elle appuie activement l'action de l'OMS visant la prévention du VIH-Sida. Elle se réjouit, enfin, que cet engagement soit aussi celui des travailleurs humanitaires ou des missionnaires religieux croates qui apportent leur aide en Afrique francophone et notamment en RDC, où ils participent à la construction d'écoles et d'hôpitaux. S'agissant de l'environnement, la Croatie soutient les conclusions de Rio+20 et espère qu'elles seront mises en œuvre, considérant que les efforts vers la bonne gestion des ressources naturelles constituent la pierre angulaire d'une gouvernance mondiale améliorée.

La représentante de la Lettonie assure que son pays, attaché aux valeurs de la Francophonie, partage les engagements formulés dans l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa. Elle note que la Lettonie, qui a rejoint l'OIF il y a quatre ans en tant qu'observateur, a, depuis, développé des relations avec de nouveaux partenaires francophones. Convaincue de la nécessité d'œuvrer à la sauvegarde de la diversité culturelle, la Lettonie est prête à apporter sa contribution aux discussions sur ce sujet menées à l'OIF. De même, elle est disposée à contribuer par son expérience des réformes économiques et politiques environnementales à ces enjeux globaux, auxquels les pays francophones peuvent apporter des solutions communes. La représentante indique par ailleurs qu'afin de lui donner une place visible dans la vie culturelle du pays, la Journée de la Francophonie se déroule chaque année en Lettonie sous le patronage du ministre des Affaires étrangères. Enfin, elle se réjouit du renouvellement du mémorandum sur la formation au français dans la fonction publique, programme dont elle souligne le succès.

L'ambassadeur du Mozambique se félicite du choix du thème du Sommet de Kinshasa à un moment où le monde subit à la fois une crise économique et financière et les effets des changements environnementaux, lesquels exigent une plus grande concertation et des efforts redoublés pour les atténuer. Il estime que ce thème contribuera à promouvoir le dialogue et la coopération entre les États membres et redéfinira le rôle de l'OIF dans la résolution des questions globales. Il note que le français est aujourd'hui une des matières incluses dans les

programmes scolaires des lycées et même des universités au Mozambique. Il souligne le besoin, réitéré au Forum mondial de la langue française de Québec, de populariser le français à travers son enseignement à l'école primaire allié à l'enseignement des langues nationales. Enfin, il informe la Conférence que le Mozambique a assumé en juillet et en août derniers les présidences de la CPLP et de la SADC et a, dans ce contexte, réaffirmé son engagement pour favoriser le retour à la stabilité dans l'Est de la RDC, à Madagascar et en Guinée-Bissau.

Transmettant les salutations du nouveau président de la **République dominicaine**, M. Danilo Medina, sa représentante personnelle assure la Conférence de son soutien aux efforts de l'OIF pour promouvoir la paix, la démocratie, le respect de l'environnement et une mondialisation au bénéfice de tous. Deux ans après son adhésion en tant qu'observateur, elle témoigne de la participation intense de la République dominicaine, jalonnée par de grands moments telle la visite officielle du Secrétaire général et l'organisation d'une première réunion des responsables de la Francophonie de la région Caraïbes à Saint-Domingue. Elle se réjouit du concours de l'Organisation pour le lancement de l'Université de Limonade dont la République dominicaine a fait don à Haïti à la suite du séisme de 2010. Elle espère par ailleurs que le rapport de mission d'évaluation de l'enseignement supérieur réalisé par l'AUF et adressé au ministre de l'Éducation de la République dominicaine donnera lieu à la mise en place d'un plan d'action précis pour répondre à ses recommandations. Après avoir annoncé que la Journée de la Francophonie a fait l'objet d'un décret officiel, elle expose trois priorités de la République dominicaine portant sur l'enseignement et la formation au français, le renforcement de la coopération tripartite avec Haïti et la coopération avec l'Université de Limonade. Elle soutient la candidature d'Haïti pour accueillir le Sommet de la Francophonie en 2014 et l'assure de l'appui de la République dominicaine pour l'organisation de cette importante manifestation. Elle souligne la nécessité de consolider la présence de la Francophonie dans la région à travers l'enseignement de la langue française et la transmission de ses valeurs. Tout en appréciant les efforts du Secrétaire général et de son directeur de cabinet pour renforcer la participation active des observateurs, elle exprime le souhait d'une ouverture encore plus large dans les programmes et instances de la Francophonie. Elle salue les prises de position de l'Organisation sur la scène internationale et en particulier son plaidoyer pour l'environnement. Enfin, elle souscrit à l'avant-projet de la Déclaration de Kinshasa.

La représentante du Ghana relève combien le thème du Sommet de Kinshasa est un sujet d'actualité dans le contexte des défis socioéconomiques auxquels sont confrontés les pays émergents comme le sien, qui attire de plus en plus l'investissement extérieur en raison, notamment, des opportunités créées par la découverte et l'exploitation du pétrole. Elle souligne que l'OIF est un partenaire important pour le Ghana, qui entend créer au sein de sa population une communauté francophone forte et dynamique. Dans cet objectif, le gouvernement ghanéen souhaite signer avec l'OIF un pacte linguistique visant à promouvoir l'usage de la langue française dans les espaces publics et privés en révisant sa politique linguistique et en améliorant la formation des enseignants au moyen des nouvelles technologies. Il conviendrait aussi de renforcer un point focal de la Francophonie au Ghana. La représentante mentionne par ailleurs la participation ghanéenne, pour la première fois, aux Assises sur l'enseignement et la formation technique et professionnelle, tenues à Ouagadougou en septembre et à l'issue desquelles le Ghana souhaite coopérer davantage avec la Confémen, dans ce domaine entre autres. Elle insiste ensuite sur les défis pour les pays émergents que sont le développement durable, la lutte contre la pauvreté et la pratique de la bonne gouvernance, évoquant le risque de perte des gains acquis à cause de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques. En effet, entre sécheresses, inondations et activités dévastatrices pour l'environnement, la vie des populations est en danger tandis que les jeunes, qui voient leur avenir mis en cause d'une manière ou d'une autre, deviennent souvent des charges pour la société et contribuent à la montée de la criminalité et de l'instabilité. Estimant que le caractère transversal du problème requiert un ensemble de mesures, la représentante du Ghana conclut en invitant l'OIF à accompagner ses pays membres dans l'élaboration de telles

mesures pour sauvegarder la planète et subvenir aux besoins de la jeunesse francophone dans un monde pacifique et stable.

La représentante de la République tchèque commence par citer le chantre de l'indépendance et premier président de la République, le philosophe Thomas Masaryk qui, en 1912, professait que la langue n'est pas sacrée, faisant ainsi la distinction entre le culte unilatéral de la langue – le nationalisme, qu'il détestait – et la langue comme vecteur de développement et de progrès pour l'humanité. Elle estime que cette formule correspond parfaitement au message de l'OIF, raison pour laquelle la République tchèque est tellement attachée aux actions de l'Organisation et prend une part active dans ses programmes et la mise en œuvre de nouvelles propositions. À cet égard, la représentante exprime le souhait que le programme de formation au français des diplomates et cadres de l'administration tchèque, qui arrive à terme fin décembre, soit prolongé par un nouveau mémorandum et propose son élargissement à des séminaires portant sur la politique d'intégration à l'Union européenne. Elle se réjouit par ailleurs que l'IEPF travaille avec la République tchèque dans le cadre du portail Médiaterre. Elle évoque ensuite la réunion de l'OIF avec les États observateurs sur le thème des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'égalité hommes-femmes tenue en juin, et annonce qu'elle a été chargée par ses pairs de remettre fin 2012 les propositions concrètes des États observateurs pour soutenir ces objectifs. Elle conclut en notant qu'à l'évidence, la Francophonie est plus qu'un espace linguistique et qu'elle permet le fondement de relations de coopération fructueuses dans lesquelles les observateurs ont toute leur place.

La représentante du Monténégro se félicite du rôle joué par l'OIF dans l'accompagnement des transitions démocratiques de nombreux pays francophones d'Afrique et du Monde arabe. Elle se réjouit des relations nouées progressivement avec les États membres de l'Organisation autour du partage de la langue française et de valeurs universelles depuis l'adhésion du Monténégro en tant qu'observateur lors du précédent sommet. Elle souligne la part active que prend son pays au sein des groupes francophones dans le cadre du système des Nations unies et en tant que pays candidat à l'Union européenne. Elle affirme que l'apprentissage de la langue française fait l'objet d'une action constante au Monténégro, qui se traduit par de multiples dispositions prises au niveau du système éducatif et au sein des administrations d'État. C'est dans cet objectif que le Monténégro a signé avec l'OIF en 2011 un mémorandum pour la mise en place de formations pluriannuelles à la langue française dans l'administration publique. La représentante exprime le souhait que l'OIF apporte un soutien plus important encore aux efforts de promotion de la langue française en Europe du Sud-Est en vue d'y consolider la francophonie. Elle apprécie les efforts déployés par l'Organisation en faveur de l'État de droit, du respect des droits de l'Homme, mais aussi dans la lutte contre les violences faites aux femmes ainsi que pour promouvoir leur participation dans la vie publique. En conclusion, elle sollicite l'appui des États membres à la candidature que présente le Monténégro au Conseil des droits de l'Homme pour le mandat 2013-2015.

La représentante de la Thaïlande, qui juge opportun le thème du Sommet dans une période assombrie par la crise économique et les risques de conflits dans le monde, souligne qu'aucun gouvernement ne peut agir seul et qu'une action commune au niveau international s'impose pour relever ces défis. Elle exprime la conviction que la paix, la sécurité et le développement sont des concepts liés et que les progrès politiques vont toujours de pair avec le développement économique et social. Un programme de développement commun doit ainsi avoir pour objectif de relever les défis économiques et environnementaux, en préparant l'agenda du développement de l'après 2015, échéance des objectifs du Millénaire pour le développement. La Thaïlande est disposée à jouer un rôle actif dans ce processus et espère travailler avec l'OIF en ce sens. Forte de son expérience et de bonnes pratiques dans la réalisation de la plupart de ces objectifs en avance sur la date prévue, la Thaïlande souhaite échanger avec d'autres pays au sein du Groupe de travail sur les objectifs du développement durable, dont elle demande à faire partie. En conclusion, la représentante thaïlandaise réitère qu'en tant qu'observateur de

l'OIF, son pays est prêt à travailler de manière constructive avec la communauté francophone pour la réalisation des objectifs communs correspondant aux quatre missions de l'Organisation.

5. Communication de l'APF

Le secrétaire général parlementaire de l'APF, le sénateur Jacques Legendre, indique que l'assemblée générale annuelle de 2011 s'est tenue à Kinshasa et remercie le pays hôte pour son accueil. Il estime qu'il était essentiel que la RDC organise un sommet car elle représente à elle seule les espoirs mais aussi les défis que doit relever la Francophonie. Il évoque son pluralisme linguistique et une diversité culturelle exceptionnelle, multiplicité que cimenter la langue française. Au plan des défis dont la RDC est représentative, il relève les conflits dévastateurs de la dernière décennie et l'engagement sur le chemin de la consolidation démocratique. Il salue le peuple congolais, qui se bat pour donner corps aux principes défendus par la Francophonie.

Remerciant le Secrétaire général Abdou Diouf pour son soutien constant à l'APF, il note que ce dernier bâtit une organisation ancrée dans la modernité, démontrant que le combat pour la langue française, loin d'être passéiste, est avant tout un combat pour l'avenir et la diversité. Il signale que l'APF est constituée de 78 parlements d'États ou de régions ayant la langue française en partage ainsi que d'organisations interparlementaires. Il souligne qu'en tant qu'acteur politique de la Francophonie institutionnelle représentant l'aspiration des peuples, l'APF a, au cours des deux dernières années, discuté de nombreux sujets qui ont notamment fait l'objet de résolutions et de rapports : paix, démocratie, éducation, gestion sociétale des entreprises, non-discrimination à l'égard des femmes, droits des enfants, etc. Il ajoute que l'APF transmet tous les deux ans un « Avis » au Sommet, lequel sera présenté à Kinshasa par le président de l'Assemblée parlementaire du Burkina Faso. Enfin, il précise qu'au-delà des recommandations aux instances de la Francophonie, l'APF effectue un suivi étroit des déclarations et résolutions du Sommet.

S'attardant sur deux domaines qui ont mobilisé particulièrement les parlementaires au cours du biennium écoulé – la consolidation démocratique et la diversité culturelle –, il mentionne tout d'abord le suivi attentif des situations de crise dans l'espace francophone effectué par l'APF, qui tente de compléter par une dimension parlementaire le travail actif de l'OIF. Assurant un suivi diligent de l'actualité parlementaire dans l'espace francophone, l'APF condamne des événements affectant directement l'indépendance des parlements et insiste sur le bon déroulement des scrutins législatifs. C'est ainsi que la section de la Côte d'Ivoire n'a été réintégrée au sein de l'APF que tout récemment et que la Guinée, qui se doit de tenir un scrutin législatif dans les meilleurs délais, est toujours sous le coup d'une suspension. Les sections du Mali et de Madagascar sont également suspendues. Le sénateur informe ensuite la Conférence que les parlementaires sont désireux de jouer un plus grand rôle de prévention et de médiation. Attachés à la participation aux missions électorales conduites par l'OIF, ils contribuent aussi à la consolidation démocratique par des actions de coopération. Sur le thème de la diversité culturelle, le sénateur établit qu'au-delà de la ratification de la Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, les parlementaires souhaitent s'impliquer dans sa mise en œuvre. C'est pourquoi l'APF a organisé à Québec, en 2011, une conférence interparlementaire sur la diversité culturelle qui a réuni quelque 300 parlementaires. La déclaration issue de cette conférence, qui encourage notamment l'adhésion à la Convention et sa traduction dans les législations nationales, donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'action concerté.

Exprimant sa solidarité autour d'enjeux tels que la promotion de la démocratie, de l'État de droit et des droits de l'Homme, l'APF conduit des programmes de coopération à destination des parlements, incluant des dotations informatiques et l'organisation de séminaires généraux pour les fonctionnaires parlementaires, acteurs clés pour le renforcement des assemblées. Depuis le Sommet de Montreux, des séminaires ont été organisés sur la

décentralisation, l'intégration de l'égalité hommes-femmes, le code de la famille, la bonne gouvernance, entre autres. Le Réseau des femmes parlementaires a de son côté mené une mission auprès de l'assemblée constitutive de Tunisie en décembre 2011. Par ailleurs, des actions spontanées sont conduites en réponse à l'actualité, en Haïti par exemple. Le sénateur mentionne en outre les actions menées en synergie avec les opérateurs de la Francophonie, à l'instar des formations à destination des parlementaires d'Afrique mises sur pied avec l'Université Senghor ou encore sur les défis parlementaires liés à l'environnement et au développement durable, en partenariat avec l'IEPF. Il cite le programme Noria, à travers lequel l'APF mène une action de modernisation des systèmes d'information qui a bénéficié à une vingtaine de parlements. Enfin, le Parlement francophone des jeunes (PFJ), qui a pour objectif la formation civique et le renforcement de la solidarité entre jeunes francophones en les initiant à l'activité parlementaire, témoigne de l'attachement de l'APF à la jeunesse. Le sénateur annonce que des représentants du PFJ présenteront au Sommet de Kinshasa les résultats de leurs travaux ainsi que l'association créée dans le cadre du Forum mondial de la langue française de Québec : Jeunes francophones en action. Il informe la Conférence que la prochaine session du PFJ se tiendra à Abidjan en juillet 2013. Enfin, l'APF, qui est le seul acteur francophone à intervenir auprès des parlements, compte sur la pérennité du soutien de l'OIF pour ce faire.

6. Date et lieu de la prochaine Conférence ministérielle de la Francophonie

Le Président rappelle que le règlement prévoit que la session ordinaire de la Conférence ministérielle de la Francophonie se tienne annuellement. Il annonce qu'à défaut d'autres propositions, la 29^e session de la CMF se tiendra à Paris au cours du dernier trimestre 2013.

Le ministre de la Culture et de la Francophonie de la Côte d'Ivoire ayant exprimé le souhait d'accueillir cette session ministérielle dans son pays, **le Président** conclut que des consultations seront menées en vue d'une décision ultérieure.

7. Questions diverses

La cheffe de délégation du Niger rend hommage au secrétaire général sortant de la Conféjes, M. Youssouf Fall, pour la dynamique insufflée à la Conféjes, qui mérite d'être soutenue et entretenue. Elle annonce que le Niger, misant sur la continuité, soumettra la candidature de M. Ali Bourama, chef départemental de la jeunesse à la Conféjes depuis 2008 qui a dans le passé occupé de nombreuses responsabilités au niveau national, et sollicite l'appui de tous les États et gouvernements à cette candidature.

Le représentant du Vietnam déclare que, depuis sa réintégration dans la vie internationale en 1986, son pays est un membre actif de nombreuses organisations internationales. Outre qu'il remplit ses obligations auprès de l'OIF, le Vietnam a accompli un mandat en 2008-2009 comme membre non-permanent du Conseil de sécurité des Nations unies et est actuellement candidat au Conseil des droits de l'Homme pour la période 2014-2016. Il compte sur l'appui à sa candidature par les pays membres de la Francophonie lors du vote prévu en 2013.

Évoquant la candidature de son pays pour accueillir le Sommet de 2014, **le ministre des Affaires étrangères et des Cultes d'Haïti** remercie les délégués qui lui ont accordé leur soutien mais, à la suite de consultations, annonce le retrait de cette candidature. Cependant, il souhaite pouvoir accueillir la prochaine session de la Confémen et demande l'appui de tous à cet effet. Enfin, il profite de la présence de nombreux pays africains autour de la table pour faire part du vœu de son pays d'obtenir le statut de membre associé de l'Union africaine.

Le ministre des Affaires étrangères des Seychelles remercie l'OIF pour le suivi diligent du pacte linguistique signé avec son pays ainsi que la principauté d'Andorre pour sa contribution à la mise en œuvre de ce pacte. Il recommande l'utilisation de ce mécanisme aux autres pays.

Puis, évoquant le thème du Sommet, il annonce que, dans ce contexte, les Seychelles ont l'intention de présenter leur candidature au Conseil de sécurité des Nations unies en 2017.

Le ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs du Bénin rend hommage à son tour au secrétaire général de la Conféjes, dont le mandat arrive à son terme en 2013, en même temps que celui du président en exercice burundais, auquel succédera le ministre du Niger. Il sollicite le soutien des États et gouvernements membres à la candidature du professeur Dansou, directeur de l'École doctorale de la jeunesse et des sports de Porto-Novo, pour succéder à M. Youssouf Fall, qu'il a soutenu lors de son élection et au cours de sa mission.

La liste des orateurs étant épuisée, **le Président** assure les intervenants que les États et gouvernements membres ont pris note des souhaits exprimés par les uns et les autres.

8. Adoption du relevé des décisions

Le relevé des décisions de la 28^e session de la CMF, lu par le rapporteur général, le chef de délégation du Bénin, est adopté après y avoir porté les amendements suggérés par le ministre du Canada et le Secrétaire général de la Francophonie.

9. Clôture des travaux

Au terme des travaux, **le Président** remercie les participants pour leurs contributions, se félicitant de la pertinence des résultats obtenus collectivement. Il marque son appréciation à la fois pour l'esprit d'ouverture dans lequel se sont déroulées les discussions et pour le consensus dégagé sur les différents points examinés, dont il rendra compte au Sommet. Il se réjouit du caractère engageant des textes qui seront transmis aux chefs d'État et de gouvernement, s'agissant notamment de la paix, préoccupation majeure pour l'Organisation comme pour les sociétés civiles de l'espace francophone. Les divers exposés sur la coopération multilatérale francophone et le bilan des engagements de Montreux l'incitent à lancer un appel à tous les États et gouvernements membres pour redoubler d'efforts en vue de consolider l'action de la Francophonie. Il salue l'intérêt grandissant pour rejoindre l'OIF, qui prouve que l'Organisation est porteuse d'espoir à la hauteur des défis de la planète. Il remercie le Secrétaire général pour l'accompagnement des travaux et déclare close la 28^e session de la CMF.